

Nombre de présents : 53

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 7

Point 13 Débat d'orientations budgétaires pour 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

.

Présents

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, Mme Marie-Laure STOFFEL, M. Christian REBERT, M. Thierry STOEBNER, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Frédéric HILBERT, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, M. Éric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Olivier ROTH, M. Pascal SALA, Mme Frédérique SCHWOB, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Olivier ZINCK.

Ont donné procuration

Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Yves HEMEDINGER donne procuration à M. Olivier ROTH, Mme Laurence KAEHLIN donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Nathalie PRUNIER donne procuration à M. Barbaros MUTLU, Mme Caroline SANCHEZ donne procuration à M. Frédéric HILBERT, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Adrien WILD donne procuration à Mme Monique FRITSCH.

PREND ACTE.

**Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND
Transmission à la Préfecture : 20 avril 2026**

**POINT N° 13 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026 SUR LA BASE DU RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le Président présente au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article L.5217-10-4 du même code précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines (maximum) précédant l'examen du budget.

Selon l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires (DOB) et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de Colmar Agglomération ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et suivants sont retracées dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2313-1, L.2313-2, L.5211-36, L.5217-10-4, D.2312-3 et D.5211-18-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 de Colmar Agglomération annexé à la présente délibération,

PREND ACTE

de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2026 lors de la séance du Conseil communautaire du 14 avril 2026.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



L'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 intervient dans un contexte économique et budgétaire qui demeure exigeant. Au niveau national, la croissance reste modérée et inférieure aux prévisions initiales, tandis que les finances publiques continuent d'être marquées par un déficit élevé. Dans ce cadre, les collectivités locales évoluent avec des marges de manœuvre réduites, dans un environnement où les ressources progressent moins rapidement que les charges.

Malgré ces tensions externes, **Colmar Agglomération présente une situation financière globalement solide**, soutenue par un endettement maîtrisé et des choix d'investissement cohérents. Sur les dernières années, l'intercommunalité a su maintenir une capacité de désendettement contenue, autour de niveaux très favorables pour une structure de sa taille, tout en poursuivant un volume d'investissements conséquent. Ces éléments permettent d'aborder l'exercice 2026 avec une confiance mesurée mais réelle.

Plusieurs tendances structurantes doivent néanmoins être intégrées dans la construction prévisionnelle du budget:

- **Les recettes fiscales évoluent de manière modérée**, avec un dynamisme moins marqué que sur la période post-COVID. La croissance de la CVAE ayant été progressivement réduite puis remplacée par un transfert de fiscalité moins dynamique, la fiscalité économique apporte désormais une progression plus contenue.
- **Les charges de fonctionnement poursuivent leur hausse**, sous l'effet combiné de la revalorisation du point d'indice, d'une politique RH volontariste et de l'inflation résiduelle sur les achats courants.
- Les besoins d'investissement restent élevés, notamment sur les compétences structurantes : **eau et assainissement**, mobilités, gestion des déchets ou transition écologique. Plusieurs opérations majeures, déjà engagées ou programmées, auront un impact significatif sur la période 2026-2028.
- L'épargne brute fait l'objet d'un léger resserrement du fait de l'effet de ciseau entre recettes et dépenses, nécessitant une vigilance renforcée pour préserver la soutenabilité à moyen terme.

Ce ROB 2026 a pour objectif d'offrir une vision claire et sincère de ces évolutions, en définissant les marges de manœuvre de Colmar Agglomération et les orientations permettant de concilier ambition territoriale et soutenabilité financière.

PARTIE I	5
LA SITUATION MACROECONOMIQUE	5
I. INQUIETUDES DANS UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS FRACTURE.....	5
II. LA CROISSANCE EN FRANCE TOUJOURS ATONE.....	6
III. SITUATION FINANCIERE NATIONALE	7
PARTIE II	8
LA SITUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	8
I. LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES : FORTE DEGRADATION DES COMPTES DEPARTEMENTAUX, SIMPLE EFFRITEMENT DES AUTRES COLLECTIVITES	8
II. LA PERTE DE POUVOIR FISCAL DES COLLECTIVITES LOCALES	9
CONSEQUENCES DU CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL	
ET DE LA LOI DE FINANCES 2026 SUR LES	
COLLECTIVITES LOCALES	10
I. UNE TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE AMBITIEUSE DEFINIE PAR L'ÉTAT POUR 2025-2029	10
II. UN EFFORT PROBABLE A 20 MDS € POUR LES COLLECTIVITES A L'ECHELLE D'UN MANDAT	10
III. IMPACTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	12
IV. L'ACTUALISATION FORFAITAIRE DES BASES FISCALES POUR 2026	13
PARTIE III	14
COLMAR AGGLOMÉRATION EN 2025	14
I. DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES EN 2025.....	14
A. <i>Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement</i>	14
1. Développement économique & emploi	14
2. Environnement.....	16
3. Eau et assainissement.....	17
4. Gestion des déchets	18
5. Mobilité/Transport	19
6. Base nautique – Animations été.....	21
7. Tourisme et promotion du territoire.....	21
B. <i>Les mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres</i>	22
1. L'attribution de compensation	22
2. La dotation de solidarité communautaire	23
3. Le fonds de péréquation intercommunal et communal	23
C. <i>L'évolution des dépenses de personnel</i>	24
1. Situation globale	24
2. En 2025, des contraintes exogènes et endogènes fortes.....	24
3. La poursuite de la refonte du régime indemnitaire	24
4. Evolution des effectifs et temps de travail.....	25
5. Formation et avantages sociaux.....	26
II. DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ENCORE STAGNANTES EN 2025.....	27
A. <i>La baisse constante des dotations de l'État</i>	28
B. <i>Le retour à la stagnation des produits fiscaux</i>	28
1. Evolution de la taxe d'habitation	29
2. Evolution des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	30
3. Effet de la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée	31
4. Evolution du versement mobilité	31
C. <i>L'évolution des produits des services</i>	32
D. <i>Des subventions de fonctionnement encore importantes</i>	33
III. LA FRAGILISATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	34
IV. L'INVESTISSEMENT EN 2025	35
A. <i>Les dépenses d'équipement en 2025</i>	35
B. <i>Les différentes sources de financement de nos investissements en 2025</i>	35
C. <i>Un faible endettement</i>	36
BUDGET GENERAL	36

BUDGET EAU.....	36
BUDGET ASSAINISSEMENT.....	36
PARTIE IV	38
LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2026 ET AU-DELÀ POUR COLMAR AGGLOMÉRATION	38
I. L'ÉVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2026	38
A. Les charges externes en 2026	38
1. Les effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau	39
2. Des contraintes exogènes importantes sur le budget annexe transports.....	39
B. Les charges de personnel en 2026	39
1. Les charges de personnel sous l'effet des contraintes exogènes et endogènes	39
2. L'impact de la refonte de la mutualisation avec la Ville de Colmar menée en 2025	40
3. Evolution des effectifs.....	40
C. Les produits reversés en 2026.....	40
II. L'ÉVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2026	41
A. Les dotations et les compensations de l'Etat en nette baisse	42
B. Sans hausse des taux d'imposition, la baisse des recettes fiscales	43
1. L'actualisation législative des bases fiscales	43
2. Prudence sur l'évolution de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	44
3. Prudence sur l'évolution de la fraction de TVA.....	44
4. L'évolution du versement mobilité	44
C. L'évolution des redevances et recettes tarifaires	45
1. Concernant l'eau et l'assainissement.....	45
2. Concernant les transports.....	45
III. LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2026-2032	46
IV. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026-2032	48
V. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT	50
A. Toujours un important soutien aux communes-membres.....	50
B. Des projets structurants pour le territoire	51
1. Eau et assainissement.....	51
2. Gestion des déchets	52
3. Développement économique	53
4. Mobilité/Transport	54
5. Aides à la rénovation énergétique	55
6. Habitat.....	56
7. Aires d'accueil	56
VI. UN BUDGET 2026 RESOLUMENT TOURNE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	57
I. EN FONCTIONNEMENT : 34 M€ ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE, SOIT 32,7% DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	57
II. EN INVESTISSEMENT : 10 M€ DE PROJETS INSCRITS DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	58

PARTIE I

LA SITUATION MACROECONOMIQUE

I. Inquiétudes dans un contexte de plus en plus fracturé

L'année 2025 restera comme une année charnière, caractérisée par une accélération de la fragmentation mondiale déjà en cours de plus d'une décennie. En effet, le retour de D. Trump à la Maison Blanche et en corollaire les politiques de rupture menées par son administration, en particulier sa guerre commerciale, ont bousculé les relations internationales, conduisant d'une part à une fracture de l'Alliance atlantique et en conséquence à une nécessaire prise en main par les Européens de leur sécurité, et d'autre part, à un renforcement de la sphère d'influence de la Chine sur ses voisins. Dans ce contexte, l'Europe peine toujours à s'affirmer comme puissance, souffrant de son architecture institutionnelle et de ses divisions. En France, après neuf mois de calme relatif, l'instabilité politique est revenue à l'automne avec le départ de F. Bayrou et l'imbroglio budgétaire. Enfin, la lutte contre le réchauffement climatique ressort comme la grande perdante de l'année, entre le rejet américain et le recul de l'Union européenne.¹

Malgré cet environnement géopolitique et commercial chahuté, la croissance mondiale a bien résisté en 2025, elle devrait se situer à 3,2% en moyenne annuelle, proche de celle de 2024. Alors que la hausse des droits de douane et la forte incertitude ont pesé sur la croissance, la bonne tenue de l'économie mondiale peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment des politiques fiscales et monétaires globalement accommodantes dans les grandes zones, le recul du prix du pétrole qui tiré à la baisse les taux d'inflation et l'accélération des dépenses d'investissement, en particulier liées à l'Intelligence Artificielle.

Aux Etats-Unis, le déficit public est resté élevé en 2025 (proche de 6% du PIB). Dans la zone euro, certains pays, notamment l'Allemagne, ont augmenté leur budget d'investissement dans la défense et/ou dans les infrastructures. En France, le déficit public devrait encore atteindre 5,3% du PIB en 2025. Enfin, en Chine, les autorités ont également renforcé leur soutien à l'économie l'année dernière. Parallèlement, les banques centrales ont globalement poursuivi leur assouplissement monétaire en 2025. La Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé son taux de dépôt de 100 pb au 1er semestre 2025 le ramenant à 2% alors que la Réserve Fédérale Américaine (FED) a attendu le mois de septembre pour reprendre ses baisses de taux.

Dans la zone euro, la croissance s'est quelque peu redressée et devrait atteindre 1,5% en moyenne annuelle (après 0,9% en 2024) avec toutefois toujours des écarts importants entre la vitalité de l'Espagne (2,9% anticipés), la faiblesse de l'Allemagne (0,2%) et une croissance limitée en France et en Italie (respectivement 0,9% et 0,5%). L'UE a en effet bénéficié d'un facteur conjoncturel : la hausse des exportations en anticipation des droits de douane américains. Un facteur auxquels s'ajoute un soutien à la demande interne alimenté par la désinflation, le versement des dernières tranches du plan de relance post-Covid et les effets de la politique expansionniste engagée par l'Allemagne (investissements massifs dans la défense et les infrastructures). Cependant, cette embellie conjoncturelle masque une pression grandissante des Etats-Unis et de la Chine conduisant à une perte de compétitivité de l'Europe.

En raison de risques géopolitiques toujours élevés, les perspectives pour 2026 sont empreintes d'une forte incertitude. En ce début d'année 2026, les institutions internationales, les banques centrales et les économistes anticipent un scénario caractérisé par une croissance mondiale stable, des croissances proches de leur potentiel dans les grandes économies et une inflation maîtrisée peu éloignée de la cible des banques centrales. La BCE devrait en effet maintenir le taux de dépôt à 2% et la Fed pourrait encore légèrement assouplir l'objectif des fonds fédéraux

¹ La Lettre du Financier Territorial de janvier 2026, « Bilan 2025 et perspectives 2026 : un monde plus en plus fracturé »

à 3% sous la pression de D. Trump. Bien évidemment, les conflits au Moyen-Orient révèlent encore bien des incertitudes quant à leurs conséquences économiques et financières.

La hausse continue de l'endettement des économies, qui soutient la croissance à court terme, intensifie les risques financiers. Les déséquilibres extérieurs sont également une source de fragilisation des économies. La question de l'indépendance de la Fed est également importante, car une politique monétaire trop accommodante pourrait favoriser un retour de l'inflation outre-Atlantique.

Pour 2026, les prévisions de la Commission Européenne laissent apparaître une certaine résistance des économies européennes, sans dissiper les inquiétudes qui entourent les mois à venir :

Le PIB de l'Union Européenne pourrait également progresser de +1,4% en 2026. L'Allemagne en particulier sortirait la tête de l'eau après 2 années de récession avec une prévision de +1,2% en 2026, et la France se maintiendrait autour de +0,9%.

Le taux de chômage resterait stable en 2026, autour de 5,9%. Tout en restant assez nettement au-dessus de cette moyenne, la France n'enregistrerait qu'une dégradation modérée, de 8,0% à 8,2%. L'inflation en zone euro se stabiliserait enfin à +1,9% en 2026.²

Les prévisions de croissance 2026 restent en effet fragiles tant le contexte politique international est tendu (guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, droits de douanes...). L'aggravation des tensions politiques (poursuite de la majoration des droits de douanes) pèserait davantage sur le niveau des échanges commerciaux et impacterait la consommation intérieure et les investissements.

De plus, la dégradation des finances publiques dans de nombreuses économies occidentales (dont les Etats-Unis et la France) menacerait la stabilité financière : les taux d'emprunt des Etats pourraient connaître une remontée si les finances publiques ne sont pas assainies.

II. La croissance en France toujours atone³

Le PIB de la France a cru en 2024 de +1,1% et croîtrait autour de +0.7% en 2025.

Si les prévisions de 2025 du Gouvernement étaient cohérentes avec celles des instituts de prévision, la composition de cette croissance s'éloigne des prévisions initiales.

Pour rappel, lors de l'adoption de la LFI pour 2025, les moteurs de la croissance française étaient les suivants :

- Une croissance tirée par la demande intérieure (consommation des ménages) grâce au reflux de l'inflation et des gains de pouvoir d'achats ;
- Des investissements privés (ménages et entreprises) plus dynamiques ;
- Un environnement international porteur en matière d'exportations.

Or, en réalité, ces prévisions ont été largement revues :

- La consommation des ménages a été moins dynamique que prévue ;
- La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été moins élevée que prévue,
- En revanche, on a pu observer un accroissement des stocks qui peut s'expliquer par les anticipations d'une guerre commerciale.

² La Lettre du Financier Territorial de décembre 2025, « Des taux longs toujours très stables et légèrement haussiers, mais un risque de révision baissière à l'horizon »

³ Cette partie a été rédigée avec la veille juridique de Public Avenir.

Pour 2026, le Gouvernement anticipe une croissance de 1% en volume.

- Les facteurs d'évolution sont liés à une activité soutenue par la demande intérieure privée ;
- Redémarrage de la consommation des ménages favorisée par une baisse du taux d'épargne (+0.8% en volume en 2026) ;
- Le redressement de l'investissement privé soutenu par un assouplissement des conditions de prêts (investissements et ménages) ;
- En revanche, une très faible croissance de la demande publique liée aux ajustements budgétaires et à la baisse de l'investissement communal dans le cadre du cycle électoral ;
- Enfin, une contribution du commerce extérieur légèrement négative du fait des tarifs douaniers et de l'appréciation de l'euro.

Ces hypothèses ont été jugées optimistes par le Haut conseil des finances publiques (HCFP).

III. Situation financière nationale

Cinq ans après la crise du Covid, les finances publiques de la France restent dans un état préoccupant avec une hausse du déficit public en 2024 et une dette qui revient sur une trajectoire ascendante. Si d'autres pays comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni enregistrent également une dégradation de leurs comptes publics, la France fait figure de mauvais élève parmi les grands pays de la zone euro, ce dont ont pris acte les investisseurs, la France se finançant désormais plus cher que le Portugal et l'Espagne. Prévu initialement à 4,4% dans le projet de loi de finances, le déficit public a finalement atteint 5,8% du PIB en 2024, en nette dégradation. Comparé à la situation avant la crise du Covid, le déficit est plus élevé de 3,4 points. La dette publique a dépassé les 3 300 Mds€ en 2024 pour atteindre 113% du PIB, en hausse de 15 points comparé à 2019.⁴

L'écart de 3,4 points du déficit public en % du PIB par rapport à 2019 s'explique non seulement par une augmentation des dépenses publiques qui ont progressé de 1,9 point du PIB, mais aussi par un tassement des recettes publiques de 1,5 point sur la même période. La dégradation n'est pas uniquement le résultat d'une évolution à la hausse des dépenses, mais aussi la réduction des prélèvements obligatoires. La situation financière française tranche avec celle de ses grands voisins européens qui ont connu une nette amélioration de leurs comptes publics. Ainsi, la France est le pays qui enregistre le déficit public le plus élevé de la zone euro en 2024, avec un déficit qui se creuse par rapport à 2023. Il devrait atteindre -5,4 % du PIB en 2025. En termes de dettes publique, la France a la 3ème dette la plus élevée, après la Grèce (153%) et l'Italie (135%).

Cette dégradation des finances publiques françaises, associée au renforcement de l'instabilité politique, a provoqué une hausse du spread de taux de la France comparé à l'Allemagne en 2024. Il atteint des niveaux élevés lors des épisodes de dissolution, puis de difficultés à faire passer un budget.

Plusieurs faiblesses se cumulent, rendant la stabilisation de la dette une gageure. La faiblesse de la productivité et en corollaire de la croissance, associée à une inflation limitée au moins à court terme, implique une progression du PIB nominal modérée. Par ailleurs, la difficulté à réformer semble un obstacle important, notamment sur les questions du poids des dépenses publiques, des retraites, des niches fiscales et des impôts. En l'absence d'efforts budgétaires et de changement de trajectoire, la dynamique de la dette publique française apparaît insoutenable à moyen terme. La France pourrait faire face à une crise de défiance sur sa dette, caractérisée par des épisodes de stress, avec une forte hausse des taux d'intérêt et du spread avec l'Allemagne, comme cela avait été le cas au Royaume-Uni en septembre 2022 (« épisode Liz Truss »).

⁴ La Lettre du financier Territorial de juin 2025, « Vers une crise de défiance sur la dette française »

PARTIE II

LA SITUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

I. La situation financière des collectivités locales : forte dégradation des comptes départementaux, simple effritement des autres collectivités

Le déficit des administrations publiques locales se dégrade en 2024 (dernière année consolidée). Il s'établit à 16,7 Mds€ (il était de 9,5 Mds€ en 2023), porté par le déficit des collectivités locales (11,4 Mds€ contre 5 Mds€ en 2023). La 2nde année consécutive de chute prononcée des droits de mutation, conjuguée avec une forte dynamique des dépenses sociales, a mis en 2024 nombre de départements dans la zone rouge, non seulement en matière de solvabilité, mais également sur le strict plan de l'équilibre budgétaire. De leur côté, les régions, les communes et les intercommunalités ont vu leurs ratios financiers être quelque peu secoués, tout en restant dans la continuité. L'incertitude politique nationale n'a pas empêché par ailleurs les collectivités du bloc communal de pousser en 2024 les feux sur l'investissement public, fin de mandat municipal et intercommunal oblige⁵.

Durant l'été 2024, la très nette remise en cause des prévisions de déficit public a donné lieu à de vifs échanges entre les ministères et les associations d'élus locaux quant à l'imputation de la responsabilité de cette dérive. Les Administrations publiques locales ont contribué pour 0,57% du PIB à cette impasse budgétaire nationale. Les administrations publiques centrales et sociales continuent de représenter 90% du déficit public.

En 2024, le taux d'épargne brute moyen des communes fléchit de 15,4% à 14,5%, tandis que la capacité de désendettement se maintient à 4,5 ans en dépit d'un très fort accroissement de l'investissement (+9,3% par rapport à 2023 et + 19,8% par rapport à 2022).

Les petites communes conservent des situations extrêmement solides (taux d'épargne brute moyen de l'ordre de 20% et capacité de désendettement de moins de 3 ans), même si elles ont souffert de la sensible réduction des concours départementaux.

La situation de nombre de grandes villes est nettement moins enviable. Les 10 villes de France de 200 000 à 1 M d'habitants affichent un taux d'épargne brute moyen de 11,5% et une capacité de désendettement de 6,4 ans, ce qui témoigne d'une situation moyenne préoccupante.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été nettement moins actionné en 2024 (+0,8%) qu'en 2023 (+3%), mais les communes ont bénéficié du facteur d'inertie d'une revalorisation des bases fondée sur l'inflation de l'année précédente.

En matière d'investissements, toutes les strates des communes connaissent une très forte dynamique. 2024 est la 3^{ème} année consécutive où les investissements communaux progressent aux alentours de 10% par an.

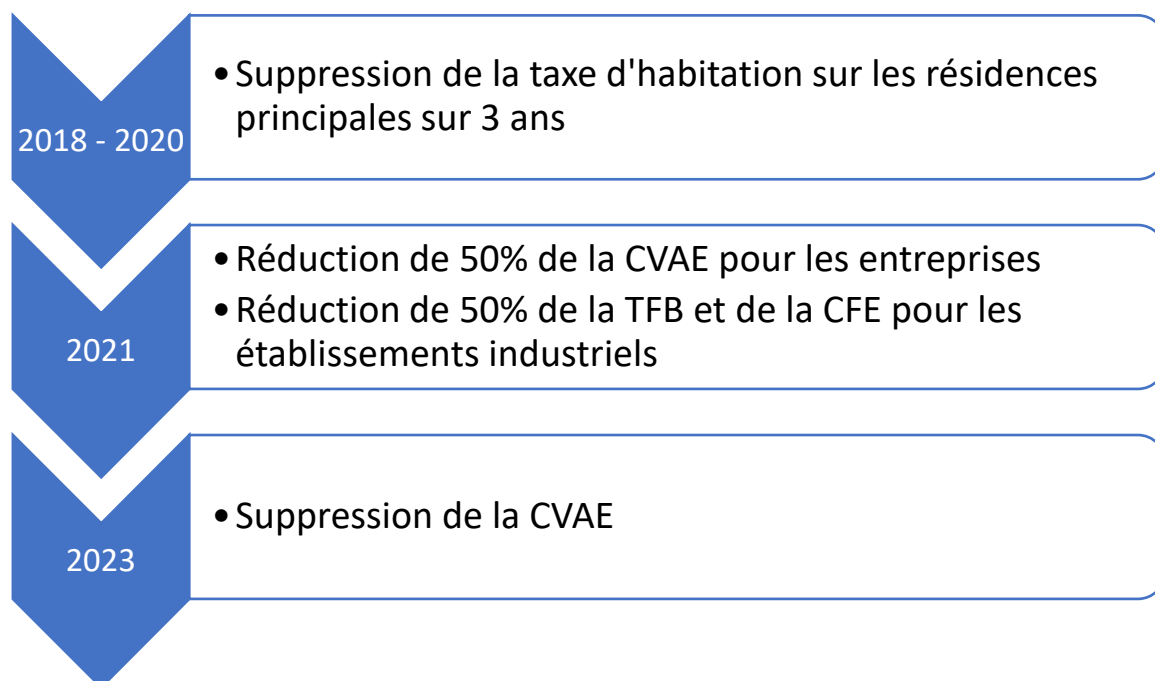
Historiquement, plus une intercommunalité exerçait de compétences et devait investir, plus elle devait disposer d'une épargne brute conséquente, et en contrepartie, plus sa dette était lourde. Cette analyse demeure fondée, mais elle a été affectée en 2024 par une détérioration des ratios des métropoles et des communautés d'agglomération. Ainsi, le taux d'épargne brute des communautés d'agglomération passe de 19,5% en 2023 à 18,4% en 2024.

En matière d'investissements, les dépenses des communautés d'agglomération progressent autant que les communes.

⁵ Michel KLOPFER, « La situation financière des collectivités au vu des comptes administratifs et de gestion 2024 »

II. La perte de pouvoir fiscal des collectivités locales

Si les collectivités du bloc communal ne sont pas pleinement dépossédées de leur pouvoir de décision fiscale, celui-ci se concentre sur un périmètre de taxes plus réduit qu'auparavant.



Selon la résolution de l'AMF à l'issue du Congrès des Maires 2025, en faisant disparaître la taxe d'habitation, puis la CVAE, l'Etat a brisé le lien fiscal qui unit les citoyens et les entreprises à leur territoire. Ne pouvant quasiment plus lever l'impôt, les collectivités sont contraintes de quémander le respect des compensations qui leur sont dues. Depuis 2018, 52 Mds€ de TVA leur sont ainsi reversés chaque année.

La TVA est devenue le premier produit de fiscalité locale pour l'ensemble des collectivités locales (2^{ème} produit pour le bloc communal derrière la taxe sur le foncier bâti). Les collectivités ont de moins en moins d'autonomie en matière de décision fiscale. Il s'agit d'un levier potentiel supplémentaire pour l'Etat s'il décidait de faire participer les collectivités à l'effort de réduction des déficits publics.

Par ailleurs, les dernières réformes des finances locales ont conduit progressivement à rendre le panier des recettes des collectivités territoriales plus sensible aux évolutions de la conjoncture économique nationale. Il en est ainsi de la TVA ou des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Or l'élasticité de ces recettes à l'évolution, d'une part de la consommation et, d'autre part du marché immobilier, est bien plus grande que celle des impôts fonciers ou de l'ancienne taxe d'habitation. Si le produit de la TVA dispose d'une certaine stabilité, en comparaison du produit des DMTO qui peut connaître des baisses importantes, un écart entre ses prévisions et son produit réellement constaté peut survenir.⁶

Pire encore, les compensations fondent : 1,3 Md€ en remplacement d'impôts économiques sont tout bonnement supprimées dans la loi de finances 2026. Du côté des dotations, les gels et les baisses de la DGF depuis 2010 représentent un manque à gagner cumulé à 82 Mds€.

⁶ La Lettre du Financier Territorial de mai 2024, « Horizons budgétaires incertains pour les collectivités locales »

PARTIE III

CONSEQUENCES DU CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL ET DE LA LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES⁷

I. Une trajectoire pluriannuelle ambitieuse définie par l'Etat pour 2025-2029

Au regard des engagements européens, lorsqu'un Etat affiche un déficit jugé excessif, il doit fournir son plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) pour la période 2025-2029. Le Conseil Européen a recommandé à la France une trajectoire pluriannuelle de dépense primaire nette de 2025 à 2029. Ce plan peut être allongé à 7 ans lorsque des investissements et des réformes sont justifiées.

L'objectif est d'atteindre un déficit public en dessous de 3% en 2029. Ceci représente un effort cumulé 2026-2029 de l'ordre de 110 Mds€ en prenant en compte l'évolution des charges de la dette. Point de vigilance : cet effort se base sur une croissance prévisionnelle (1,4%), niveau jamais rencontré sur les dernières années.

Cette stratégie repose sur un objectif clair : éviter l'effet boule de neige de l'endettement. Le déficit alimente la dette qui accroît, l'année suivante, Les charges de la dette. Cet effet boule de neige s'explique par des taux d'intérêts supérieurs au taux de croissance. Ainsi, la croissance des charges d'intérêts est plus rapide que la croissance du PIB. Dans ce cas, maintenir le déficit public suppose alors un effort plus important hors dette. Le Conseil d'Analyse Economique a estimé l'effort budgétaire primaire (les efforts hors évolution de la dette) nécessaire pour stabiliser la dette publique.

Le point de départ est l'année 2025 avec un déficit public de -5.4%, dont -2.7% de déficit primaire (hors dette et hors écart de conjoncture). Le CAE estime que, pour se prémunir des crises futures, il est nécessaire d'avoir un excédent primaire de 1% du PIB. Ainsi, l'effort d'ajustement est de 3.7% PIB, soit 112 Mds € en valeur 2025 (au lieu des 100 Mds€ estimés par le Gouvernement). Mais dans le cas où les taux d'intérêts seraient supérieurs de 0,5 point au taux de croissance, l'effort d'ajustement atteindrait 127 Mds €. L'effort augmenterait même à 148 Mds€, en tenant compte de la dérive tendancielle du déficit (les dépenses augmentent plus vite que les recettes).

Considérant la répartition au prorata de la part des administrations publiques dans la dette publique, l'effort pour les collectivités serait compris entre 20 et 30 Mds € à produire sur la durée du prochain mandat. Pour rappel, la réduction de la dotation globale de fonctionnement des collectivités entre 2014 et 2017 a atteint 11,5 Mds €.

II. Un effort probable à 20 Mds € pour les collectivités à l'échelle d'un mandat

Selon la Cour des Comptes, en 2025, les collectivités ont contribué pour 5,2 Mds€ à la réduction des déficits, ce qui représente 2% des recettes des collectivités. Rapportés aux 21 Mds € d'efforts structurels constatés pour 2025, les collectivités ont donc représenté environ 25% de l'effort de la Nation. Parmi ces mesures, nous pouvons citer :

- La hausse du taux de cotisation CNRACL en 2025 pour 1Md € ;
- Le gel de la TVA pour 1,2 Md € ;
- La minoration des variables d'ajustement pour 487 M€ ;

⁷ Cette partie a été rédigée avec la veille juridique de Public Avenir.

- La baisse des crédits du fonds vert et des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour 494 M€ ;
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) pour 1 Md € ;
- Diverses annulations de crédits pour un montant de 600 M€.

La Cour des comptes juge inévitable la participation des collectivités malgré leur faible poids dans le déficit public (6,7% du déficit public en 2024). D'une part, elles représentent 18% des dépenses publiques ; d'autre part, les transferts financiers de l'Etat représentent aujourd'hui près de 53,6% des recettes des collectivités locales du fait des réformes fiscales intervenues. Cela démontre tout le risque institutionnel lié aux réformes fiscales passées.

En 2024, la Cour des comptes avait formulé trois préconisations :

- L'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation interne à chaque intercommunalité et tenir compte du degré d'intégration dans l'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement ;
- L'amélioration des pratiques en matière d'achats publics,
- Ramener progressivement les effectifs des collectivités à leur niveau du début des années 2020.

Le rapport 2025 de la Cour des Comptes acte la décision du Gouvernement de faire contribuer les collectivités directement à la réduction des déficits publics plutôt que de les inciter à l'amélioration des soldes publics. Dans ce cadre, plusieurs principes sont rappelés par la Cour des comptes.

Programmer l'effort demandé aux collectivités

La Cour insiste sur la nécessité que cet effort soit programmé dans le temps et de manière plus transparente et efficace. La programmation permettrait aux collectivités de planifier leurs investissements. De plus, il conviendrait d'améliorer la transparence de l'effort demandé aux collectivités locales en les distinguant plus nettement des organismes d'administrations locales au sein des lois de programmation et des rapports financiers. On peut en effet constater une dégradation des équilibres financiers plus prononcée au sein des organismes d'administration locale (Agences d'urbanisme, Agences de l'Eau, Centres de gestion, Etablissement publics fonciers, Services d'incendie et de secours, Société du Grand Paris...) que sur les collectivités locales et cette distinction est peu documentée.

Moduler l'évolution globale des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales

Sans recourir à de nouveaux contrats Cahors qui ont été rejetés par de nombreuses collectivités, la Cour appelle à redéfinir le périmètre des transferts financiers de l'Etat aux collectivités et notamment le périmètre des variables dites d'ajustement en faisant rentrer de nouvelles compensations telles que la compensation d'exonération des valeurs locatives industrielles (idée reprise d'ailleurs dans le projet de loi de finances 2026). Ce périmètre est aujourd'hui minoritaire au sein des transferts financiers (32% en 2024 alors qu'elles représentaient 55% en 2014). Sous réserve d'un examen approfondi par le Parlement, l'évolution des transferts d'une année à l'autre serait modulée en fonction de l'objectif d'évolution globale des dépenses des collectivités.

Concilier la contribution avec d'autres impératifs

La suppression de la CVAE puis le gel de la fraction de TVA qui l'a remplacée ont supprimé toute rétribution fiscale à l'implantation de nouvelles activités économiques. De même, les collectivités seront en première ligne dans la transition écologique qui pourrait concerner à terme près de 40% des dépenses d'investissement locales. Ces deux raisons militent pour une réflexion en matière de transferts financiers afin de tenir compte d'autres impératifs que celui du redressement des finances publiques.

Une répartition de l'effort et plus largement des ressources plus équitables entre les collectivités

La Cour insiste sur la nécessité de tenir compte des ressources de chaque catégorie de collectivités pour définir leur effort dans la réduction des déficits publics. Elle milite également pour une distinction des

transferts financiers entre les différents niveaux de collectivités et que cet effort soit modulé en fonction des richesses financières. C'est dans cet objectif également qu'un renforcement de la péréquation est proposé.

III. Impacts du projet de loi de finances 2026 sur les collectivités locales

Le projet de loi de finances initial (PLFI) d'octobre 2025 présenté par le Gouvernement Lecornu a suscité de nombreuses réactions de la part des représentants des collectivités locales. L'annonce du Gouvernement d'une ponction de 4,7 Mds € en 2026 a été accueillie avec réserve. On retenait alors que la dotation globale de fonctionnement (DGF) était gelée en 2026 et que le montant du DILICO passait en 2026 à 2 Mds €, soit une multiplication par 2 du prélèvement.

Alors que le projet de loi de finances 2026 était toujours en débat, le Gouvernement a dû activer une loi spéciale pour éviter le blocage du pays. Comme en 2025, la loi spéciale a assuré la transition. Son objectif est simple : empêcher la paralysie des services publics. Elle autorise l'Etat à continuer de percevoir l'impôt et, surtout, à reconduire les prélèvements sur recettes au profit des territoires sur la base des règles de 2025.⁸

La loi de finances 2026 adoptée le 2 février 2026 projette un déficit de 5% du PIB contre les 4,7% imaginés dans le texte initial déposé le 14 octobre 2025. Ces 0,3%, soit 9 Mds€ de déficit supplémentaire, résultent en grande partie des concessions faites à l'occasion de l'adoption au forceps de loi de finances pour la Sécurité Sociale de décembre 2025. Selon l'ancien Premier Président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, ce budget ne place pas la France « sur le bon rythme ».

Au final, la loi de finances 2026 adoptée via le 49-3 reprend au final largement les propositions initiales du Sénat issues de son vote en 1^{ère} lecture le 15 décembre 2025 :

Le DILICO 2026 est ramené à 740 M€ (au lieu des 2 Mds € du PLFI) :

- Ponction des communes : Néant (au lieu des 720 M€ du PLFI)
- Ponction des EPCI : 250 M€ (au lieu des 500 M€ du PLFI), sans extension du nombre de contributeurs

Le risque de ponction reste avéré à horizon 2027 et suivants.

L'enveloppe nationale de DGF serait fixée à 27,4 Mds €, soit un montant 2026 constant par rapport à celui de 2025. Ainsi, l'amendement à l'Assemblée Nationale visant à indexer la DGF sur l'inflation n'a pas été retenu par le gouvernement : l'Etat ne participera donc pas au financement des progressions nationales des enveloppes notamment de dotation de solidarité urbaine (+140 M€) et de dotation de solidarité rurale (+150 M€).

Dès lors, les progressions de DSU/DSR seront autofinancées à 100% par les collectivités elles-mêmes. Il faut donc s'attendre à :

- Un « écrêtement » accru de la Dotation Globale Forfaitaire des communes ;
- Une baisse importante de la Dotation de Compensation des EPCI : -5 % simulés pour 2026 contre -3,6 % en 2025.

Dans le cadre du PLFI d'octobre, **les compensations des exonérations fiscales des établissements industriels** étaient intégrées pour la première fois comme variables d'ajustement. Il était ainsi prévu que la compensation que la collectivité devait percevoir en 2026 serait minorée de -25 %. Le Sénat avait validé le

⁸ La Lettre des Finances Locales du 15 janvier 2026, « Budget 2026 : ce que change la Loi Spéciale pour les collectivités »

principe de la minoration de ces compensations tout en atténuant le niveau de minoration la ramenant à -19,3 %.

Le texte du Gouvernement simplifie le calcul en écartant du calcul la référence à la « *minoration par rapport à l'année précédente* » qui avait été introduite. Dès lors, pour chaque collectivité, la minoration de -19,3% sera tout simplement appliquée à la compensation « *spontanée* » que la collectivité aurait dû percevoir sans réfaction.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est une dotation budgétaire versée par l'État aux collectivités pour compenser les pertes de recettes résultant de la suppression de la taxe professionnelle, intervenue avec la réforme de 2010. Depuis 2017, la DCRTP fait partie des « variables d'ajustement » qui permettent à l'Etat d'encadrer les variations cibles de ses prélèvements sur recettes (PSR).

Conformément au vote en 1^{ère} lecture du Sénat, le Gouvernement confirme les baisses drastiques déjà proposées en octobre dernier et les accentue pour la part communale. La DCRTP des communes serait quasiment nulle en 2026, sachant que, à la baisse initiale prévue au PLFI, se grefferait une réduction supplémentaire de -59,4 M€ pour financer la majoration de la Dotation Elu Local (DEPL) dont le bénéfice serait dès 2026, étendu à l'ensemble des communes de moins de 3 500 habitants.

L'article 33 du PLFI pour 2026 prévoyait un tassement des évolutions de **la fraction de TVA-TH et TVA-CVAE**. Conformément à la demande du Sénat, le dispositif est suspendu : les fractions de TVA des EPCI continueraient de progresser en N comme la TVA nationale entre N-2 et N-1. Ainsi, en 2026, les quoteparts de TVA perçues par les EPCI seraient gelées par rapport à 2025 dans la mesure où la TVA nationale baisserait (-0,3%) entre 2024 et 2025, et que les collectivités seraient garanties de percevoir le même montant qu'en 2025.

Cependant, la TVA versée aux EPCI pourrait devenir une variable d'ajustement pour l'Etat.

L'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL se poursuit. Le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37,65 % (+3 points). Pour rappel, l'augmentation du taux de contribution employeurs sera progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028.

Pour Colmar Agglomération, le coût de la loi de finances pour 2026 est estimé à 1,1 M€.

IV. L'actualisation forfaitaire des bases fiscales pour 2026

L'indice des prix à la consommation harmonisé prévisionnel de novembre 2025 s'élève à 0,8%. Ces 0,8% serviront de base pour l'actualisation forfaitaire légale des bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels.

Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les bases fiscales et les produits fiscaux à taux d'imposition inchangé augmenteront automatiquement en 2026 de 0,8% concernant :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ;
- La taxe foncière sur les locaux d'habitation ;
- La taxe foncière et la contribution foncière des entreprises sur les établissements industriels.

Ainsi, hors variations physiques de l'assiette, la dynamique des recettes fiscales devrait être faible en 2026 compte tenu du contexte de désinflation, après les actualisations forfaitaires très élevées constatées ces dernières années (+7,1 % en 2023, +3,9% en 2024 et +1,7 % en 2025).

PARTIE III

COLMAR AGGLOMÉRATION EN 2025

I. Des dépenses réelles de fonctionnement dynamiques en 2025

A. Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de Colmar Agglomération augmentent globalement de 24,6% sur 7 ans, soit +18,3 M€. Entre 2024 et 2025, elles observent une hausse de 7,6% (+2,7% hors zones d'activités). Sur la période 2019-2025, cette hausse substantielle s'explique certes par l'évolution des compétences de l'agglomération et des mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres, mais aussi par les contraintes exogènes et endogènes auxquelles l'intercommunalité a dû faire face.

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	43 299	43 425	45 384	58 776	59 020	62 725	64 019
Budget Eau potable	7 768	7 648	8 019	7 763	7 932	7 539	7 194
Budget Assainissement	6 060	6 057	6 319	6 560	7 117	7 734	8 090
Budget Transports	7 188	8 560	9 109	9 497	12 518	12 606	13 715
Budget Gestion des déchets	10 338	10 144	9 483	0	0	0	0
TOTAL	74 653	75 834	78 314	82 596	86 587	90 604	93 018
Dépenses - Aménagement des zones en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
ZAE DES ERLÉN	0	0	0	5	0	477	0
ZAE	23	179	121	244	196	676	5 677
TOTAL	23	179	121	249	196	1 153	5 677
TOTAL GENERAL	74 676	76 013	78 435	82 845	86 783	91 757	98 695

1. Développement économique & emploi

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Développement économique	994	1 467	1 168	1 589	1 369	2 632	7 234
TOTAL	994	1 467	1 168	1 589	1 369	2 632	7 234

Les dépenses de fonctionnement de **la compétence développement économique** évoluent de 6,2 M€ entre 2019 et 2025 pour atteindre 7,2 M€ en 2025, des dépenses qui montent en charge financièrement depuis le transfert de toutes les zones d'activités, des bâtiments économiques et de la concession de services de l'aérodrome à Colmar Agglomération en 2017.

17 zones d'activités

Colmar Agglomération s'attache à les aménager et les développer, afin d'encourager leur dynamisme économique et la création d'emplois. 2025 a été d'ailleurs particulièrement marquée par :

- L'aménagement de la friche des anciennes papèteries de Turckheim (budget annexe des zones d'activités) – 3,4 M€ de dépenses réalisées. La reconversion de cette friche est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrain à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière. L'emprise totale du site est de 9,5 hectares : 2,5 hectares sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 hectares

deviennent la zone d'activités des Moulins qu'aménage Colmar Agglomération et qui accueille déjà des activités économiques utiles aux habitants du territoire.

- L'extension du Biopôle – 2,7 M€ de dépenses réalisées - où Colmar Agglomération souhaite développer cette zone d'excellence pour renforcer les structures d'ores et déjà présentes et accueillir sur le site de nouvelles structures à haute valeur ajoutée évoluant dans le domaine du vivant végétal, de la bioéconomie et des sciences du vivant.

En 2025, les zones déjà aménagées ont fait l'objet de campagnes d'entretien pour 288 K€.

La Pep's

Située 2 rue de Prague à Colmar, La Pep's est une pépinière d'entreprises et un espace de co-working, réalisée par Colmar Agglomération pour encourager l'entrepreneuriat sur le territoire. Son objectif est d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptés. Elle offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et peut héberger de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs. C'est par la signature d'une délégation de service public en juin 2022 que Colmar Agglomération a confié l'exploitation du site à l'association BGE Alsace-Lorraine pour une durée de 4 ans.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 110 K€

Colmar Agglo entreprend

La 3e édition du prix Colmar Agglo entreprend, organisé par Colmar Agglomération, a récompensé les créateurs et repreneurs d'entreprise. Depuis 2022, le prix Colmar Agglo entreprend permet aux entreprises d'impulser des dynamiques de développement et de bénéficier d'une reconnaissance officielle. Colmar Agglomération met en place ce concours en partenariat avec un groupement d'acteurs de l'entrepreneuriat issu du collectif Pep's Co.

Aéroport de Colmar-Houssen

Ouvert à la circulation aérienne publique depuis 1953 et dédié à l'aviation légère et sportive, l'aéroport est un élément d'attractivité du territoire permettant le développement des sports aéronautiques, de la vie associative mais également le développement économique grâce à l'aviation d'affaires. En effet, une vingtaine de sociétés représentant près de 17 000 salariés utilisent les services de l'aéroport pour le transport de passagers et de matériels.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 120 K€

Aide au développement du territoire

Colmar Agglomération, compétente en matière de développement économique, apporte son soutien à l'ADIRA (Agence de développement économique), Grand Est Développement (Agence régionale de l'innovation) et l'ARTGE (Agence régionale de tourisme du Grand Est).

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 103 K€

Accompagnement des commerçants

Depuis 2023, Colmar Agglomération et la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole (CCIAE) mettent en place un dispositif d'accompagnement des commerçants du territoire. L'objectif est de les aider à répondre aux enjeux actuels : numérique, transition écologique, etc..

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 70 K€

Mission locale jeunes

La Mission locale Colmar Centre-Alsace assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé des jeunes, sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne, des jeunes de 16 à 25 ans. Elle offre ainsi un service de proximité aux jeunes non scolarisés et sans emploi et mobilise tous les moyens pour prévenir les risques d'exclusion et construire avec eux un plan d'insertion.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 190 K€

2. Environnement

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Environnement	736	565	793	884	966	984	1 208
TOTAL	736	565	793	884	966	984	1 208

Les dépenses de fonctionnement de **la compétence environnement** observent une augmentation de 64% en 7 ans, sous l'impulsion du Plan climat air énergie territorial (PCAET).

PCAET

Le Plan climat air énergie territorial, adopté par Colmar Agglomération en 2023, est un document réglementaire inscrit dans le code de l'environnement et révisé tous les 6 ans, avec un bilan à mi-parcours (2026). Il comprend 4 documents principaux :

- Un diagnostic dressant un état des lieux du territoire ;
- Une stratégie qui définit la trajectoire du territoire et des objectifs chiffrés ;
- Un plan d'actions pour répondre aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire.
- L'évaluation permettant de mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

GERPLAN

Les dépenses de la compétence environnement comprennent principalement les contributions aux syndicats mixtes assurant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Colmar Agglomération s'engage parallèlement dans l'élaboration d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN). Cet outil permettra de réaliser des actions concrètes pour améliorer le cadre de vie, répondre aux enjeux écologiques, agricoles et paysagers, en rassemblant les acteurs locaux dans un but de conciliation des usages.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 412 K€

France Rénov

Côté incitation à la rénovation énergétique, l'espace Info Energie, devenu France Rénov au 1^{er} janvier 2022, informe et conseille les habitants gratuitement dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables (coût de 164 K€ en 2024).

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 175 K€

Conseil en énergie partagé

Il s'agit d'une mission proposée aux petites et moyennes collectivités de moins de 10 000 habitants qui consiste à partager les compétences d'un conseiller pour développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et mettre en place des actions concrètes sur le patrimoine communal (bâtiments municipaux, éclairage public).

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 40 K€

Observatoire de la nature

L'implication environnementale de Colmar Agglomération s'illustre également avec l'Observatoire de la nature, niché en plein de cœur de la forêt du Neuland, qui a pour objectif de sensibiliser le public à l'environnement et au développement durable. Depuis sa création en 2007, l'Observatoire de la nature a sensibilisé près de 135 000 scolaires, enfants et adultes dans le cadre de leurs loisirs ainsi que des salariés dans le cadre de formations.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 96 K€

3. Eau et assainissement

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Eaux pluviales	1 495	1 580	1 488	1 612	1 752	2 280	2 366
Eau potable	7 768	7 648	8 019	7 763	7 932	7 532	7 179
Assainissement	6 060	6 057	6 319	6 560	7 117	7 688	8 041
TOTAL	15 323	15 285	15 826	15 935	16 801	17 500	17 586

Les dépenses de fonctionnement de la compétence eau et assainissement observent une augmentation de 14,7% en 7 ans.

En 2024, le service d'eau et d'assainissement comptait 31 933 abonnés contre 31 794 en 2023. Le nombre d'abonnements a ainsi augmenté de + 0,43 %. En 2024, le volume d'eau distribué a baissé de -1,07 % par rapport à 2023. Le périmètre d'exploitation couvre un réseau de production et de distribution comprenant 5 stations de production (Dornig, Neuland, Kastenwald, La Forge et Jebnheim), 2 captages de sources, 8 ouvrages de stockage, 2 stations de reprise ainsi qu'un linéaire de 538 km de conduites.

Le service de l'assainissement collectif et le service de l'eau potable de Colmar Agglomération sont gérés en régie via un contrat de prestations de service avec la SPL Colmarienne des Eaux.

Préservation de la ressource en eau

En 2025, Colmar Agglomération a poursuivi la démarche de préservation de la ressource en eau engagée depuis plusieurs années sur le territoire :

- **Captage de Jebnheim**
Un contrat de solutions territorial est engagé depuis 2020 sur le captage de Jebnheim. L'objectif est d'atteindre, une baisse de 40 à 50 % de l'utilisation des herbicides sur l'aire d'alimentation du captage, de promouvoir les techniques alternatives aux herbicides et de développer l'agriculture biologique et les cultures à bas niveau d'impacts. L'animation de ce contrat se fait entre autres à travers l'organisation de réunions annuelles avec les agriculteurs dont les parcelles se situent sur les zones qui ont un enjeu fort sur l'eau.
- **Paiements pour services environnementaux (PSE) dans les aires d'alimentation de captages**
Parmi les mesures prises par les agriculteurs, on retrouve notamment la réduction de la quantité de substances actives herbicides et l'implantation de cultures bas niveau d'impacts. Les premiers résultats sont concluants.
- **De nouvelles filières végétales**
Afin de pérenniser les cultures favorables à la qualité de l'eau à proximité des captages, Colmar Agglomération travaille sur le développement de nouvelles filières végétales bas niveau d'impact sur son territoire. Une étude de faisabilité du développement d'une filière foin locale dans le Ried est en cours. L'objectif dans un premier temps est de vérifier la faisabilité technique et économique de cette filière qui pourrait être valorisée auprès des éleveurs et des centres équestres du territoire.
- **Plan herbe « Ried Vivant »**
Colmar Agglomération copilote le plan herbe « Ried vivant » aux côtés de 22 partenaires et autour d'un objectif : préserver et favoriser les surfaces en herbe dans la zone à enjeux eau et biodiversité du Ried.
- **Captages du Dornig et du Neuland**

Colmar Agglomération a lancé une étude de vulnérabilité des captages du Dornig et du Neuland afin de mieux comprendre les échanges nappe-rivières dans ce secteur et d'identifier les zones les plus à risque pour pouvoir y mettre en place des actions de préservation de la ressource.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 200 K€

Déchloration

Depuis la mi-mars 2025, Colmar Agglomération distribue une eau potable sans chlore dans 18 des 20 communes qui composent le territoire, à la suite d'un important travail réalisé en lien avec l'ARS. La déchloration de l'eau permet de proposer une eau de meilleure qualité gustative aux habitants.

Récupérateurs d'eau de pluie

Par ailleurs, Colmar Agglomération a initié une opération qui permet aux habitants de commander à bas prix des récupérateurs d'eau de pluie, avec une aide financière de 80% pour l'acquisition de l'équipement. Le coût est pris en charge par la collectivité et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. 2 objectifs poursuivis :

- Eviter la dégradation de l'eau et de l'environnement en déraccordant sa gouttière du réseau d'assainissement ;
- Economiser l'eau potable en réutilisant l'eau de pluie.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 75 K€

4. Gestion des déchets

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Gestion des déchets	10 338	10 144	9 483	11 512	11 837	12 375	11 954
TOTAL	10 338	10 144	9 483	11 512	11 837	12 375	11 954

Les dépenses de fonctionnement de la compétence gestion des déchets observent une augmentation de 15,6% en 7 ans.

Collecte des ordures ménagères

La compétence **gestion des déchets** se pratique en régie avec un personnel de 58 ETP. 92 % des usagers bénéficient d'une collecte en bacs sur un total de 53 000 foyers. 8 % des usagers ont à leur disposition un équipement en conteneurs enterrés de proximité.

Coût de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets pour Colmar Agglomération en 2025 : 4 898 K€

Déchetteries

L'agglomération fonctionne avec 3 centres de tri depuis fin 2019. Quelques constats :

- Progression du tri des déchets qui atteint 84% de déchets recyclés ;
- Augmentation de la fréquentation de 40% en 2024 soit 348 000 passages sur l'ensemble des sites. Sur les déchetteries Ladhof et Europe, les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. En 2024, plus de 3000 dépôts ont été enregistrés dans ces lieux dédiés au réemploi pour un total de près de 45 000 tonnes de déchets évités.
- Depuis 2022, la filière pneumatique « véhicule léger » est proposée sur les déchetteries Ladhof et Europe. Après contrôle de l'agent de la ressourcerie, l'utilisateur peut déposer 4 pneus par foyer et par an. 6000 pneus de « véhicule léger » ont ainsi pu être revalorisés en 2024.

Coût des déchetteries pour Colmar Agglomération en 2025 : 2 342 K€

Conteneurs

Le réseau des conteneurs est constitué de 312 sites, dont 274 enfouis, soit 88% du réseau. Ces sites représentent 1 062 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 945 enterrés. A cela, il faut rajouter 239 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

En 2024, on constate :

- une augmentation de 1,2% des tonnages de papiers / emballages, soit 60 tonnes supplémentaires dans les conteneurs de tri jaunes : 5 261 tonnes (45,4 kg/an/hab) contre 5 201 tonnes (44,8 kg/an/hab) en 2023.
- Une augmentation de 8,5% de la fraction emballages collectés dans les conteneurs de tri : 2 694 tonnes en 2024 contre 2 484 tonnes en 2023.

Ce chiffre est capital, car c'est dans cette catégorie que figurent tous les nouveaux emballages à trier depuis le 1er janvier 2023.

Coût de la collecte sélective pour Colmar Agglomération en 2025 : 2 529 K€

Prévention des déchets

En 2024, plus de 230 animations de sensibilisation au tri et à la collecte des papiers et emballages (Ecol'O Tri) ont été réalisées dans les établissements scolaires soit 4 900 enfants sensibilisés.

Les animations ont été opérées par :

- La Chambre de Consommation d'Alsace : 110 animations
- L'Observatoire de la nature : 80 animations
- Ba Banga Nyeck : 40 animations

Ces 3 structures imprègnent durablement le comportement des jeunes générations en matière de tri des déchets.

La distribution de poules permet de valoriser des pratiques traditionnelles d'économie circulaire : les poules nourries de nos déchets alimentaires nous fournissent en retour en œufs frais. Deux poules consomment environ 100 kg de déchets alimentaires/an, ce qui correspond à la production annuelle de déchets alimentaires d'un foyer de 2 personnes. Une poule vit en moyenne 4 ans. En 10 ans d'opération, on estime que près de 273 tonnes de biodéchets ont été détournées de l'incinération.

Depuis 2018, les habitants peuvent se former tout au long de l'année aux gestes de prévention des déchets. Ces ateliers gratuits sont organisés sur tout le territoire de l'agglomération afin d'être accessibles au plus grand nombre.

Coût de la prévention des déchets pour Colmar Agglomération en 2025 : 136 K€

5. Mobilité/Transport

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Mobilité	61	86	242	69	136	201	367
Transports urbains	7 188	8 560	9 109	9 497	12 518	12 606	13 715
TOTAL	7 249	8 646	9 351	9 566	12 654	12 807	14 082

Les dépenses de fonctionnement de la compétence mobilité/transport observent une augmentation de 94,2% en 7 ans.

Transport urbain

Sur la période 2019-2025, la hausse substantielle des dépenses d'exploitation de la compétence mobilité/transport est principalement due à 5 facteurs :

- La refonte du réseau de bus mise en place au 1^{er} septembre 2024 qui représente un coût de 900 K€ pour l'année 2024, puis 1,8 M€ en 2025 (cf infra) ;
- Le transfert des recettes de billetterie, intégralement reversées à Colmar Agglomération depuis 2020 par le concessionnaire, dans le cadre du nouveau contrat de concession de service public des services de

transports urbains. Elles ne viennent plus en déduction de la compensation versée par Colmar Agglomération au concessionnaire. Le forfait de charges versé au concessionnaire en a donc été impacté à raison de 2 M€ par an ;

- L'impact de la crise sanitaire en 2020. Les restrictions sanitaires avaient entraîné une diminution de l'offre TRACE lors du premier confinement. Ainsi en 2020, la STUCE avait réalisé des économies de charges exceptionnelles qui se sont élevées à 522 K€. Ces économies ont été déduites du montant du forfait de charges en 2020.
- L'envolée du prix du gaz et du coût des services impactant la révision du forfait de charges qui a atteint +11,74% pour 2022-2023 et +14,66% en 2024 par rapport au forfait de charges 2020. Conformément au contrat, cette actualisation s'est appliquée rétroactivement sur le forfait de charges 2022, puis sur 2023, et a représenté un surcoût de +3,4 M€ sur 3 ans ;
- Une aide exceptionnelle de 1,2 M€, versée en 2023, qui a dû être apportée au concessionnaire afin de ne pas déséquilibrer l'économie du contrat, compte tenu de la conjoncture ;

Coût de la compétence transports pour Colmar Agglomération en 2025 : 13 715 K€

Il est à noter d'autres évolutions encourageant les transports en commun :

- L'évolution de l'organisation du transport scolaire des écoles primaires des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) de Zimmerbach et Walbach, du RPI de Bischwihr, Fortschwihr, Wickerschihr, du RPC (Regroupement Pédagogique Communal) de Porte du Ried ainsi que le doublage des services des écoles Dame Blanche et Arc en Ciel à Wintzenheim génère une dépense supplémentaire annuelle pour Colmar Agglomération de 330 K€ depuis 2022 ;
- Une nouvelle liaison de bus a été inaugurée entre Colmar et Walbach depuis septembre 2023. Coût de l'action : 70 K€ par an ;
- Une modernisation du service de transport à la demande « Flexitrace » a été impulsée en septembre 2023, avec la mise en service d'une application permettant la réservation en ligne jusqu'à une heure avant la course. Ce service offre aux usagers la possibilité de se rendre dans les différentes communes de l'agglomération en-dehors du passage des lignes de bus régulières. Coût de l'action : 100 K€ par an.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, Colmar Agglomération soutient financièrement le développement du covoiturage par le biais de l'application Blablacar Daily. Le covoiturage permet de faire des économies, mais aussi de désengorger le trafic et d'améliorer la qualité de l'air.

Refonte du réseau de bus

La refonte du réseau de bus, menée par Colmar Agglomération et la Stuce, a été mise en place le 2 septembre 2024. Elle est basée sur 3 grands principes :

- Augmentation de l'offre de transport avec 45% d'offre supplémentaire ;
- Meilleur cadencement des lignes ;
- Une meilleure lisibilité.

Moins de lignes, mais une offre qui couvre plus de secteurs, dont la ZI Nord désormais directement reliée à la gare, avec des fréquences de passages plus importantes. Cette nouvelle offre est complétée par la navette Cœur de Ville, les services FlexiTrace et Trace Mobile, les lignes pénétrantes du réseau Fluo 68 et des lignes spéciales scolaires. En fonction de la période de la journée, les lignes ont une fréquence de passage toutes les 10, 20, 30 ou 60 minutes. Pour s'adapter au nouveau réseau, 5 véhicules neufs et 12 véhicules d'occasion ont été achetés, augmentant de 30% la flotte de véhicules. Le parc de bus est maintenant composé de 56 véhicules standards, articulés ou midis, 1 minibus et 4 navettes électriques. 35 nouveaux conducteurs ont été formés et intégrés dans les équipes, portant à 107 le nombre total de conducteurs. Pour faire face à l'augmentation de la flotte de véhicules et pour renouveler l'équipement vieillissant, une nouvelle station de compression de gaz a été acquise.

Distribution de casques à vélos

Colmar Agglomération a équipé tous les élèves des écoles publiques de CM1/CM2 du territoire. L'objectif est de les encourager à pratiquer le vélo. La collectivité a commandé 2150 casques de vélo, qui ont ensuite été distribués en

juin aux écoliers dans les communes. Le coût de cette opération s'élève à 33000€. Une action qui s'inscrit dans le plan de mobilité.

Coût pour Colmar Agglomération en 2025 : 40 K€

6. Base nautique – Animations été

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Base nautique	258	346	366	375	400	429	364
Animations été & Ville Vie Vacances	449	323	348	431	358	387	340
TOTAL	707	669	714	806	758	816	704

Les dépenses de fonctionnement de la compétence base nautique/animations été sont stables en 7 ans.

Le coût de fonctionnement de la **base nautique** atteint 364 K€ en 2025. Depuis la saison 2021, la base nautique est ouverte chaque année de mai à septembre. Les habitants de Colmar Agglomération peuvent bénéficier de 2 billets gratuits par personne par an. La base nautique accueille de nombreux baigneurs, généralement de juin à août. Depuis maintenant 3 ans, la fréquentation annuelle oscille aux alentours des 100 000 entrées.

Pour la première édition de la Beach Party en 2025, le public a répondu présent en nombre. Avec des DJ et un partenariat avec Flor FM, tous les ingrédients étaient réunis pour proposer aux habitants de terminer l'été en beauté sur le site exceptionnel de la base nautique Colmar-Houssen.

Pendant les vacances d'été, Colmar Agglomération propose **les animations été**, soit 400 stages sportifs ou culturels pour les jeunes, en partenariat avec des dizaines d'associations locales : disciplines sportives traditionnelles, activités de pleine nature, activités manuelles, artistiques, cérébrales ou purement récréatives.

Cette 21^e édition confirme le succès du dispositif. Les inscriptions sont désormais ouvertes 7 semaines avant les vacances afin de permettre aux parents d'inscrire sereinement leurs enfants aux activités et ainsi planifier leur été..

7. Tourisme et promotion du territoire

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Tourisme et promotion du territoire	1 228	1 398	1 259	1 233	960	1 572	1 821
TOTAL	1 228	1 398	1 259	1 233	960	1 572	1 821

Les dépenses de fonctionnement de la compétence tourisme et promotion du territoire ont progressé de 46% en 7 ans.

La grande partie des dépenses de la compétence **tourisme** concerne la subvention de l'Office de Tourisme à hauteur de 1 050 K€ par an.

Fréquentation touristique

Les premiers chiffres de fréquentation touristique à l'échelle de Colmar Agglomération démontrent que la saison estivale a été globalement positive malgré la météo défavorable au printemps et en juillet. On constate cependant une baisse de la fréquentation touristique dans plusieurs sites de visite, conséquence du contrecoup d'une excellente année 2023. Les taux d'occupation pendant la saison estivale et la période de Noël affichent des chiffres records pour l'hôtellerie (moyenne annuelle de 71%) mais en baisse pour les meublés de tourisme (47.4%). La fréquentation stricte des marchés de Noël de Colmar est estimée à 1,7 million de visiteurs touristiques et des locaux. 58% des visiteurs touristiques étaient originaires d'autres pays, principalement d'Allemagne, d'Espagne, des Etats-Unis, de Suisse et d'Italie. On constate une progression marquée de la fréquentation en semaine, tout

particulièrement sur la première moitié de la période de l'Avent, probablement en lien avec le dispositif mis en place pour répartir les flux de visiteurs.

Pendant la période de Noël, Colmar Agglomération coordonne le dispositif des navettes de Noël qui desservent les principaux marchés autour de Colmar et incitent à une répartition des flux entre les différentes communes. Coût de l'opération en 2025 : 340 K€ (coût net de 43 K€)

L'Été de l'Agglo

Grâce au dispositif mis en œuvre par Colmar Agglomération, "l'Été de l'agglo", depuis 2021, la collectivité soutient l'organisation d'animations sur son territoire en subventionnant des associations à hauteur de 1500€. Chaque commune choisit une association pour organiser une manifestation entre le 1er mai et le 30 septembre qui peut être sportive, culturelle ou citoyenne.

Coût du dispositif pour Colmar Agglomération en 2025 : 30 K€

80 ans de la Libération

En février 2025, Colmar Agglomération s'est parée des couleurs tricolores, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération. Un riche programme de festivités a été organisé. Autant de moments de partage, de fête et de recueillement destinés à entretenir la mémoire. La commémoration de cet anniversaire a été une occasion unique de rendre hommage à celles et ceux qui ont lutté pour notre liberté, de transmettre aux générations futures et de partager nos souvenirs : cérémonie officielle, défilé de la Liberté, animations sur le Champ-de-Mars, cérémonie des enfants, spectacle de l'harmonie colmarienne et du CERAC au Théâtre municipal, le repas de la Liberté aux Catherinettes, des reconstitutions au Parc des Expositions, présentation d'avions militaires à l'aérodrome...

Coût de l'évènement pour Colmar Agglomération en 2025 : 262 K€

B. Les mécanismes financiers entre Colmar Agglomération et ses communes-membres

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Attribution de compensation	23 942	24 125	24 989	25 528	25 259	25 259	25 259
Dotation de solidarité communautaire	5 204	5 213	5 391	5 435	5 435	6 586	6 848
Contribution FPIC	153	223	252	640	498	570	586
FISCALITE REVERSEE	29 299	29 561	30 632	31 603	31 192	32 415	32 693

Les mécanismes financiers qui relient Colmar Agglomération à ses communes-membres et les reversements ou dotations allouées aux communes-membres représentent désormais 51% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de Colmar Agglomération.

1. L'attribution de compensation

La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a créé le mécanisme des attributions de compensation afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et des transferts de charges. L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) du 9 novembre 2021 a réévalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de la constitution d'un service commun entre Colmar Agglomération et ses communes-membres ;
- Compétence tourisme : suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office de Tourisme des Bords du Rhin ;
- Compétence aménagement : évolution des fonds de concours TGV – Rocade Ouest.

Le montant total de l'attribution de compensation s'élève à 25,2 M€, montant versé aux communes-membres depuis 2023.

2. La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un versement au profit des communes-membres financé par Colmar Agglomération. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique de la fiscalité professionnelle.

Conformément à la loi de finances pour 2020, la nouvelle enveloppe de DSC est désormais déterminée selon les règles suivantes :

- 42,50% de la croissance constatée entre les produits fiscaux économiques (CFE, CVAE, TASCOM, IFER) définitifs N-1 et les produits fiscaux économiques définitifs 2020 est redistribuée aux communes-membres,
- selon les critères constatés en N-1 suivants :
 - o l'écart de revenu par habitant de la commune-membre par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI à hauteur de 35%. Ce critère est pondéré de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI (population DGF),
 - o l'écart du potentiel financier par habitant de la commune-membre par rapport au potentiel financier moyen par habitant de l'EPCI à hauteur de 35%. Ce critère est pondéré de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI (population DGF),
 - o le potentiel économique de chaque commune-membre défini par la part des produits professionnels de chaque commune-membre dans le total des produits professionnels à hauteur de 30%.

La nouvelle enveloppe définie chaque année se rajoute à l'enveloppe-socle gelée au niveau de la DSC redistribuée en 2019 pour chaque commune-membre.

En 2025, la dotation de solidarité communautaire progresse de 3,98% sous l'effet de l'évolution physique et législative des bases de contribution foncière des entreprises, de taxe sur les surfaces commerciales et d'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau.

3. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Pour pallier son désengagement financier par la baisse de la péréquation verticale, l'État a mis en place depuis 2012 un dispositif de péréquation horizontale à travers le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est donc prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ».

Ce mécanisme au sein du bloc communal s'est mis en place progressivement à l'échelle nationale pour atteindre 1 Md€ depuis 2016. La contribution ou l'attribution du FPIC est cyclique dans la mesure où elle dépend de l'évolution du potentiel financier des collectivités assujetties d'une année sur l'autre.

Le FPIC est acquitté à l'échelle de l'ensemble intercommunal et fait l'objet, soit de discussions annuelles sur la répartition des contributions entre communes-membres et intercommunalité, soit d'une répartition de droit commun proposée par l'État. Colmar Agglomération et les communes membres avaient fait jusqu'ici le choix d'opter pour la répartition de droit commun.

Depuis 2022, il a été mis en place une répartition dérogatoire libre du FPIC. Dans le cadre de la stratégie d'optimisation financière du territoire présentée et concrétisée dans le pacte financier et fiscal 2022-2026, Colmar Agglomération prend en charge l'intégralité du FPIC, en lieu et place des communes membres. Suite à l'option pour une répartition libre, Colmar Agglomération s'est acquittée de 586 K€ en 2025, soit 383 K€ d'économies pour les communes-membres.

C. L'évolution des dépenses de personnel

1. Situation globale

Dépenses de personnel en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	3 290	3 122	3 311	7 102	6 979	7 456	8 358
Budget Eau potable	208	162	173				
Budget Assainissement							
Budget Transports	135	147	60				
Budget Gestion des déchets	2 776	2 645	2 633				
TOTAL	6 409	6 076	6 177	7 102	6 979	7 456	8 358

Les dépenses de personnel atteignent 8,3 M€ en 2025, soit une hausse de 30% en 7 ans.

Comparativement aux autres EPCI, en 2024, le niveau des dépenses de personnel par habitant de Colmar Agglomération reste très mesuré : 76 € par habitant en 2025 contre une moyenne de 227 €⁹.

2. En 2025, des contraintes exogènes et endogènes fortes

Colmar Agglomération a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- La réévaluation des cotisations employeur CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) au 1^{er} janvier 2025. La CNRACL, qui gère les retraites des agents titulaires de la fonction publique territoriale et hospitalière, est déficitaire du fait notamment de l'allongement de l'espérance de vie (le nombre de cotisant actif finance un plus grand nombre de retraités que jadis) et de l'emploi de plus en plus fréquent de contractuels lesquels ne cotisent pas à la CNRACL mais au régime général. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a acté que le taux de CNRACL sera augmenté de +12 points progressivement. A terme, il passera donc de 31,65% en 2024 à 43,65 %. La hausse sera lissée sur 4 ans, soit + 3 points par an entre 2025-2028.

Impact de 90 K€ en 2025

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions. Impact de 100 K€ en 2025

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de 190 K€ en 2025.

3. La poursuite de la refonte du régime indemnitaire

Pour rappel, conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents de Colmar Agglomération se compose :

- d'une 1^{ère} part mensuelle correspondant à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions dans l'exercice des fonctions (IFSE) ;
- d'une 2^{de} part annuelle correspondant à l'engagement professionnel et à la manière de servir, laquelle peut donner lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

⁹ Source : DGCL Comptes individuels des collectivités 2024 – Communautés d'Agglomération de 75 000 à 150 000 habitants

Des premières réformes ont été mises en place entre 2021 et 2022 sur le régime indemnitaire des agents :

- Assouplissement de la modulation de l'IFSE en fonction des absences ;
- Effort indemnitaire en direction de métiers d'expertise afin d'attirer de nouvelles compétences ;
- Mise en place d'un complément indemnitaire annuel.

Pour un effort annuel de + 100 K€ depuis 2022.

En 2023, une réflexion a été entamée sur un dispositif d'évolution de l'IFSE répondant aux objectifs suivants :

- Pouvoir revaloriser les agents en fonction de leur expérience professionnelle ;
- Donner une perspective de progression pour chaque agent.

L'abrogation contrainte du dispositif de revalorisation de l'IFSE adopté au mois de décembre 2023 a fait place à un chantier de refonte globale du régime indemnitaire. Colmar Agglomération a procédé à un travail fin et précis d'adaptation continu du dispositif, au travers d'une démarche partenariale engagée. C'est ainsi que l'ensemble des postes de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération ont été répartis au sein de métiers et de groupes de fonction.

Ensuite, ils ont fait l'objet d'une cotation tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception ;
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Cette refonte s'articule autour de plusieurs principes :

- harmoniser les IFSE au sein de la Ville et de Colmar Agglomération au regard des métiers et des fonctions exercés par les agents ;
- disposer d'une base objectivant les missions et responsabilités de chaque poste, permettant une valorisation « au plus juste » de la fonction exercée ;
- fidéliser les équipes en place, renforcer l'attractivité de la Ville et de Colmar Agglomération ;
- permettre à la Ville et à Colmar Agglomération de disposer des compétences nécessaires à son développement.

Parallèlement, des IFSE plancher en fonction des groupes et sous-groupes de fonction ont été instaurées. Suite à des négociations avec les représentants du personnel, l'IFSE plancher du 1er groupe (C2) s'élève désormais à 350 € contre 150 € auparavant.

Cette réforme a eu un impact de +500 K€ pour Colmar Agglomération, qui a ainsi mis en place une mesure de revalorisation sans précédent au bénéfice de ses agents au 1er janvier 2025.

4. Evolution des effectifs et temps de travail

Dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont souhaité développer des conventions de mise à disposition de services pour répondre à des besoins communs.

Conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT, des services communs portés par la Ville de Colmar ont été créés au 1^{er} avril 2025. Ils ont impliqué le transfert de 7 agents de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar.

Par ailleurs, le budget 2025 avait acté la création de 2 postes :

- Le recrutement du chef de projet Biodiversité ;
- La création d'un poste de gestionnaire administratif et financier au service Eau & Assainissement.

D'où une baisse de 5 emplois de 2024 à 2025 :

- 141 emplois budgétaires au 31/12/2025 contre 155 au 31/12/2024 ;

- 130 effectifs à temps plein au 31/12/2025 contre 135 au 31/12/2024.

Indicateurs RH	Colmar Agglomération au 31/12/2025	Moyenne des intercommunalités de 100 à 349 agents ¹⁰
Effectifs à temps plein	130	186
Variation des effectifs	+6,4%	+2,8%
Catégorie A et B	43%	33%
Catégorie C	57%	67%
Taux de féminisation des emplois permanents	31%	61%
Age moyen des agents permanents	46 ans	44 ans et 11 mois
Taux d'absentéisme médical	5,4%	5,6%
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations brutes	20%	15%

Concernant la durée effective du temps de travail, celle-ci est fixée conformément à la réglementation, tout en tenant compte du droit local, soit 1592 heures par an. Le cadrage délibéré en séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2011 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans les services de Colmar Agglomération est toujours en vigueur.

5. Formation et avantages sociaux

Colmar Agglomération mène également une politique de formation active à destination de ses agents. Elle consacre 64 K€ à sa politique de formation en 2025 (cotisations CNFPT et jours de formations payantes) contre 70 K€ en 2024.

Indicateurs RH	Colmar Agglomération au 31/12/2025	Moyenne des intercommunalités de 100 à 349 agents ¹¹
Taux de départ en formation des agents permanents	49%	36%
Nombre moyen de journées de formation par agent permanent	2,6	1,5
Montant moyen consacré à la formation par agent permanent	492€	384€
Part des agents bénéficiant d'une participation santé	62%	24%

¹⁰ Fédération nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – « 10 groupes d'indicateurs « repères » pour le pilotage des ressources humaines » - édition 2022

¹¹ Fédération nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – « 10 groupes d'indicateurs « repères » pour le pilotage des ressources humaines » - édition 2022

Montant moyen annuel pour la participation santé	239€	281€
Part des agents bénéficiant d'une participation prévoyance	57%	41%
Montant moyen annuel pour la participation prévoyance	103€	147€

Par ailleurs, les dépenses au bénéfice des agents se traduisent également par différents avantages :

Prévoyance 94 adhérents Coût : 10 K€	Complémentaire santé 103 adhérents Coût : 24 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 124 K€	Subvention versée au GAS Coût : 30 K€

II. Des recettes réelles de fonctionnement encore stagnantes en 2025

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	52 970	55 326	55 204	69 065	74 048	75 478	76 377
Budget annexe Eau potable	11 220	11 350	11 081	11 115	11 757	11 647	11 784
Budget annexe Assainissement	9 363	9 324	9 684	10 275	10 557	11 070	10 987
Budget annexe Transports	8 381	9 661	10 436	10 856	14 726	14 652	14 470
Budget annexe Gestion des déchets	11 946	12 011	12 595				
TOTAL	93 880	97 672	99 000	101 311	111 088	112 847	113 618
Recettes - Aménagement des zones en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025
ZAE DES ERLÉN	93	357	0	183	183	477	0
ZAE	176	281	1 261	1 222	767	623	3 202
TOTAL	269	638	1 261	1 405	950	1 100	3 202
TOTAL GENERAL	94 149	98 310	100 261	102 716	112 038	113 947	116 820

De 94,1 M€ en 2019, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 116,8 M€ en 2025, soit une hausse de 24% sur la période. Elles augmentent de 2,5% entre 2024 et 2025, mais seulement de +0,7% sans les zones d'activités (produits de cessions).

A. La baisse constante des dotations de l'État

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév 2025
Dotation d'intercommunalité	2 625	2 481	2 363	2 260	2 143	2 032	2 158
Dotation de compensation	8 174	8 024	7 866	7 694	7 649	7 522	7 249
TOTAL	10 799	10 505	10 229	9 954	9 792	9 554	9 407

La dotation globale de fonctionnement, constituées de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève à 9,4 M€ en 2025, soit une baisse de 1,4 M€ depuis 2019.

Rappelons que, face à une impasse budgétaire, l'État se voit contraint d'opérer un redéploiement des crédits relatifs aux dotations lorsqu'il souhaite augmenter certains postes. C'est ainsi que les crédits relatifs à la dotation de compensation diminuent pour augmenter ceux de la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale : c'est le mécanisme de l'écêtement. Ainsi, la dotation de compensation baisse de -925 K€ de 2019 à 2024.

3 indicateurs sont pris en compte dans le calcul de la dotation d'intercommunalité des EPCI : le potentiel fiscal, le revenu moyen par habitant et le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Une réforme intervenue en loi de finances pour 2019 est venue changer le calcul du potentiel financier qui ne profite pas à Colmar Agglomération. Elle bénéficie cependant du mécanisme de garantie selon lequel une intercommunalité ne peut pas toucher moins de 95% de la dotation perçue l'année précédente. De 2019 à 2023, Colmar Agglomération perçoit donc, chaque année, 5% de moins de dotations d'intercommunalité, soit -467 K€ en 7 ans.

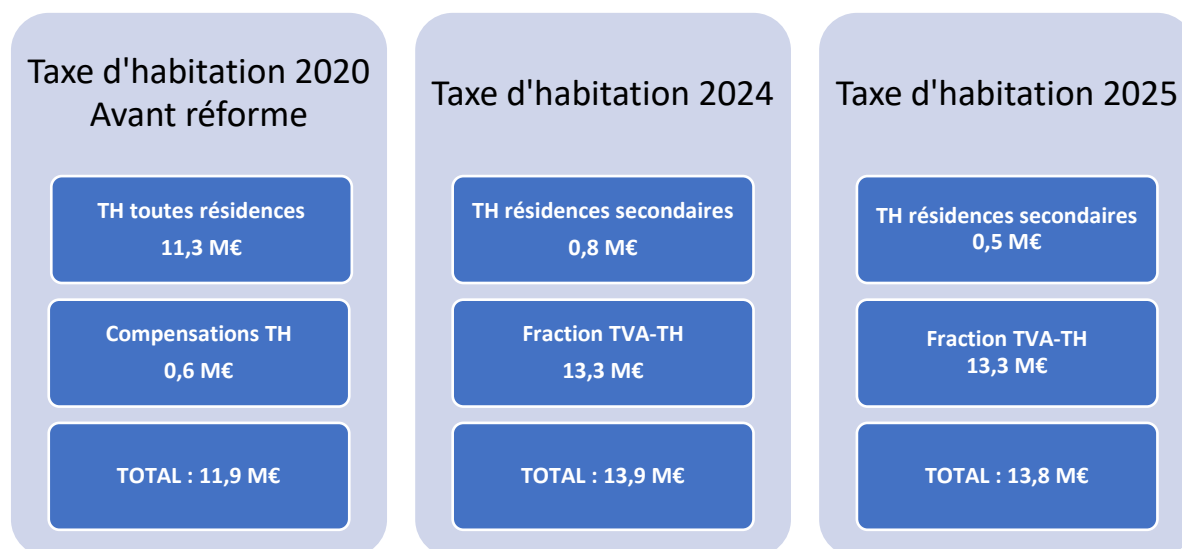
Comparativement, la dotation globale de fonctionnement de Colmar Agglomération (85,5 € par habitant en 2025) est équivalente à la moyenne des intercommunalités de la même strate (80 € par habitant).

B. Le retour à la stagnation des produits fiscaux

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Taxes foncières	1 221	1 265	1 206	1 256	1 337	1 401	1 408
Taxe d'habitation/Fraction TVA TH	11 325	11 452	12 259	13 393	14 058	14 027	13 847
Contribution foncière des entreprises	13 516	14 184	11 799	12 220	13 001	13 655	13 999
CVAE/Fraction TVA CVAE	9 343	9 451	8 764	8 105	9 419	9 415	9 541
TASCOM/IFER	2 901	2 713	2 925	3 016	3 633	3 429	3 293
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 855	10 035	10 151	10 547	11 239	11 711	11 980
Versement mobilité	7 606	6 813	7 744	7 964	10 086	10 880	10 946
Autres produits fiscaux	692	1 572	1 695	1 306	1 370	1 667	1 214
TOTAL	56 459	57 485	56 543	57 807	64 143	66 185	66 228

Après 4 ans de quasi-stagnation, les produits fiscaux avaient augmenté de +13,6% en 2023, puis de 3,2% en 2024. Pour 2025, l'évolution des produits fiscaux retrouve la stagnation, puisqu'au total, malgré des évolutions distinctes, ils n'augmentent que de 43 K€, soit +0,06%..

1. Evolution de la taxe d'habitation



En pratique, la réforme fiscale a résidé, pour Colmar Agglomération, en une perte de TH sur les résidences principales remplacée par une fraction de TVA nationale, dont les intercommunalités ne maîtrisent ni le taux d'imposition ni le montant.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Depuis 2021, Colmar Agglomération n'encaisse donc plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Force a été de constater une progression importante des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2023 qui n'avait d'ailleurs pas été anticipée lors de la notification des bases prévisionnelles 2023. Cette hausse était due aux effets éventuels du dysfonctionnement intervenu sur la TH en 2023 : plusieurs milliers de contribuables au niveau national, y compris des étudiants, ont reçu un avis de taxe d'habitation malgré la suppression de celle-ci pour toutes les résidences principales. Pour Colmar Agglomération, ce dysfonctionnement a été à l'origine de recettes fiscales supplémentaires en 2023 et supprimées en 2024, d'où une baisse de 200 K€ en 2024.

Parallèlement, la mise en œuvre de la déclaration d'occupation des logements a obligé chaque propriétaire, à chaque changement de situation, à déclarer s'il occupe ses logements à titre principal ou secondaire, s'ils sont loués ou vacants. Or, compte tenu des défaillances et erreurs déclaratives des propriétaires, au niveau national, plus de 1 Md€ ont ainsi été dégrevés au titre de la THRS 2023 et près de 600 M€ au titre de la THRS de l'année 2024. Pour autant, les produits versés à tort sont restés acquis aux collectivités, puisque les dégrèvements de THRS et de THLV correspondants ont été financièrement pris en charge par l'État. Tenant compte de cette situation, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a mis en œuvre pour 2025 un dispositif de fiabilisation des bases, d'où une baisse significative des produits.

Les produits de THRS ont chuté de 300 K€ en 2025.

Concernant la fraction de TVA en compensation de la TH

La TH sur les résidences principales a donc été supprimée en 2021. Elle a donné lieu au versement aux EPCI d'une recette de substitution sous forme d'une fraction de TVA nationale, correspondant aux recettes TH de 2020 actualisée chaque année comme la prévision de TVA nationale de l'année. Cette fraction avait été rendue supposément dynamique, suivant la progression de la TVA nationale. C'est effectivement ce qu'il s'est passé en 2022 et en 2023 avec respectivement une hausse de +1 M€ et + 300 K pour Colmar Agglomération.

Force est de constater que, depuis 2 ans, la fraction de TVA ne progresse plus.

2. Evolution des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

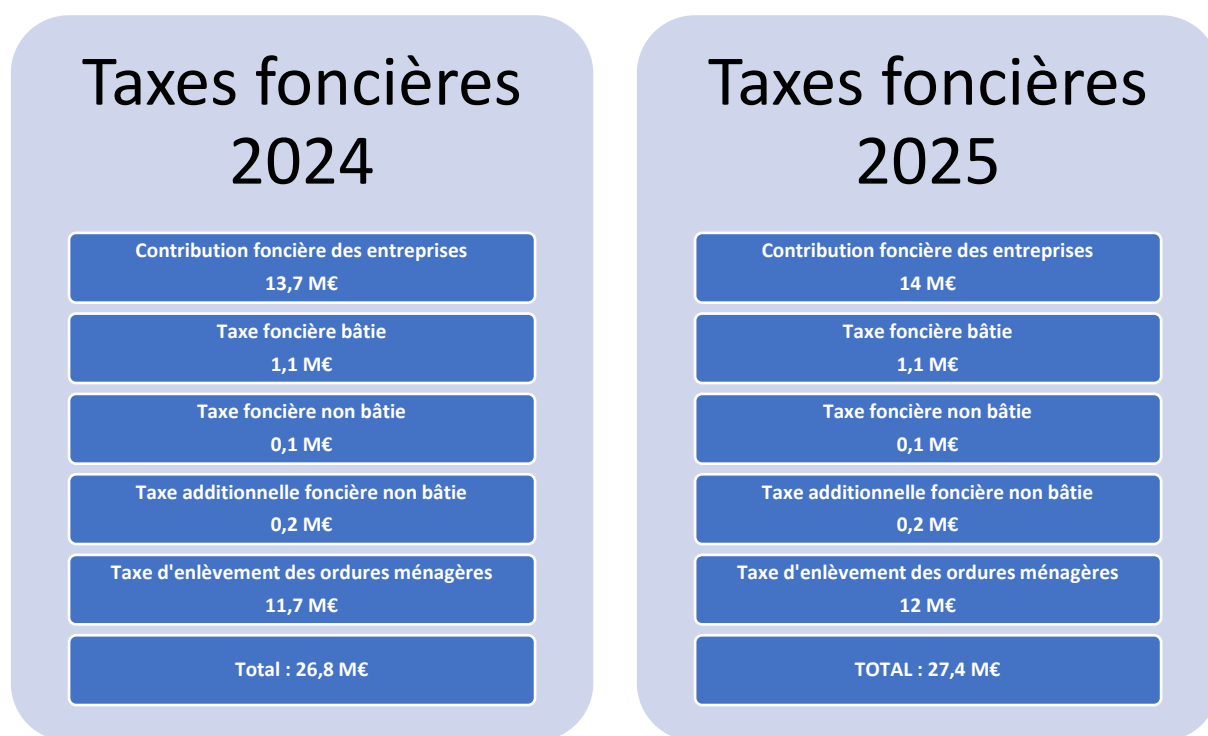
A l'échelle nationale, les contributions de taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dues pour 2025 ont augmenté sous l'effet du facteur assiette et du facteur taux.

L'assiette de ces taxes, la valeur locative des biens fonciers et immobiliers, est indexée sur les prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre N-1 et novembre N (article 1518 bis du Code Général des Impôts), indexation instaurée par la loi de finances pour 2019. Logiquement, le coefficient législatif des bases, suivant l'inflation, ne fait que diminuer depuis 4 ans :

- +3,4% en 2022 ;
- +7,1% en 2023 ;
- +3,9% en 2024 ;
- +1,7% en 2025.

Les produits de taxe foncière bâtie, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de contribution foncière des entreprises augmentent de 0,6 M€ en 2025, soit une hausse de +2,4%, sous l'effet :

- du coefficient de revalorisation législative des bases de +1,7% en 2025 ;
- de l'évolution physique des bases de +0,7% en 2025.



Il est en revanche à noter que le produit des taxes foncières non bâties a tendance à stagner, voire même baisser.

En 2025, Colmar Agglomération n'a donc pas augmenté ses taux d'imposition de taxes foncières et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

COLMAR AGGLOMÉRATION	
Contribution foncière des entreprises	25%
Taxe foncière bâtie	0,7%
Taxe foncière non bâtie	2,21%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7,3%

CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES

Bases prévisionnelles 2025	55 911 K€, soit 508 € par habitant
Taux 2025	25 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Bases prévisionnelles 2024	168 175 K€
Taux 2024	0,70 %

3. Effet de la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée

A compter de 2023, les collectivités n'ont plus perçu de recettes de CVAE. Les entreprises acquittent encore 50% de la CVAE qu'elles ont versée en 2022. Mais la recette fiscale est versée à l'État afin de minorer le coût de la réforme pour le budget national. La compensation aux collectivités est financée par l'octroi d'une fraction de TVA nationale, à l'image de ce qui est fait pour les recettes de substitution de TH depuis 2021.

Pour 2025, Colmar Agglomération bénéficie en compensation :

- d'une part fixe définie sur une moyenne quadriennale (2020-2023) adossée aux produits de CVAE perçus en 2020-2022 et aux produits qui auraient dû être perçus en 2023. Pour Colmar Agglomération, la part fixe représente 8,4 M€ ;
- d'une part variable en fonction de la dynamique de la TVA nette nationale constatée sur l'exercice, soit 1,1 M€ ;

Soit un total de 9,5 M€. La fraction TVA-CVAE n'a évolué que de +125 K€ en 2025, soit +1,3%.

4. Evolution du versement mobilité

2022	• Taux de 0,65% • Recettes : 8 M€
2023	• Taux de 0,80%, soit +23% • Recettes : 10,1 M€, soit +27%
2024	• Taux de 0,80% • Recettes de 10,9 M€, soit +9%
2025	• Taux de 0,80% • Recettes de 10,9 M€, soit +0,6%

Le versement mobilité (VM) constitue la principale recette du budget annexe des transports urbains de Colmar Agglomération. En 2022, son produit a représenté 8 M€, à comparer avec les recettes de billetterie de 2 M€. Le taux du VM était de 0,65%, stable depuis 2014.

La flambée des prix énergétiques a impacté lourdement le budget annexe des transports urbains via le forfait de charges acquitté au délégataire qui a subi de plein fouet la conjoncture. Ainsi, le forfait de charges a, de manière exceptionnelle, évolué à la hausse de 2,7 M€ en 2023 (niveau égal en 2024). Le taux de versement mobilité de Colmar Agglomération, qui figurait parmi les plus bas des agglomérations de même taille, ne pouvait y faire face.

Afin d'affronter cette situation et afin de mettre en place une amélioration de l'offre de transports, le versement mobilité a dû être porté à 0,80% à compter de 2023. Cette augmentation a généré 2,1 M€ de recettes

supplémentaires, qui ont permis de financer l'envolée du forfait de charges en 2023, mais aussi la refonte du réseau mise en place en septembre 2024. Le versement mobilité se situe encore dans la moyenne basse des taux des Autorités Organisatrices de la Mobilité (taux moyen : 0,91 % - Source : URSSAF). Compte tenu de la conjoncture, force est de constater que les produits de versement mobilité ont stagné en 2025 : +0,6%, soit +66 K€ seulement.

C. L'évolution des produits des services

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	1 298	1 393	1 298	2 797	2 603	2 792	2 644
Budget annexe Eau potable	11 194	11 315	11 053	11 078	11 589	11 351	11 591
Budget annexe Assainissement	8 075	8 071	8 388	8 614	9 070	9 376	9 288
Budget annexe Transports	128	2 045	2 000	1 965	2 350	2 483	2 793
Budget annexe Gestion des déchets	749	399	749				
TOTAL	21 444	23 223	23 488	24 454	25 612	26 002	26 316

Les produits des services atteignent 26,3 M€, une hausse de 22,7% par rapport à 2019 et une hausse de 1,2% par rapport à 2024.

L'origine de la hausse substantielle des produits des services entre 2019 et 2020 résulte de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession des transports urbains dans le cadre duquel le concessionnaire reverse désormais l'ensemble des recettes de billetterie à Colmar Agglomération, soit une recette supplémentaire de 1,9 M€.

En 2024, les produits des services sont principalement constitués :

- des recettes de billetterie des transports urbains : 2,7 M€ (en hausse de +12,5% par rapport à 2024) ;
- des redevances d'eau et d'assainissement : 20,9 M€ (stable par rapport à 2023-2024) ;
- de la valorisation des déchets et prestations de services liées à la gestion des déchets : 0,7 M€ (stable rapport à 2024);
- des participations des familles aux animations été : 343 K€ (stable par rapport à 2024) ;
- des recettes de billetterie de la base nautique : 313 K€ (stable par rapport à 2024).

Concernant la billetterie transports

Dans son rapport du 15 septembre 2025, la Cour des Comptes analyse défavorablement l'option de la gratuité des transports collectifs. La Cour souligne que, dans un contexte d'augmentation des coûts, la baisse de la contribution des usagers a eu pour contrepartie un recours croissant aux subventions des collectivités locales, financées par les contribuables, comme variables d'ajustement pour le financement des transports là où une telle mesure est appliquée. Par ailleurs, le rapport démontre que la gratuité n'a quasiment pas d'effet sur les reports modaux des automobilistes.

Une telle situation crée aujourd'hui des tensions financières, amplifiées par la crise économique et la poussée inflationniste du début des années 2020. Le déploiement des projets d'investissement s'en est trouvé menacé, faute de financements suffisants. Or ces investissements sont nécessaires au verdissement des flottes de bus et au développement de l'offre, afin de favoriser le report modal et de réussir la transition écologique.

Dans le cadre de la refonte tarifaire, il a été également choisi de moderniser les équipements de billetterie (notamment avec le paiement sans contact...), qui permettra aussi une analyse fine des usages à des fins d'adaptation du service.

Colmar Agglomération a donc suivi les recommandations de la Cour des Comptes en ne choisissant pas la gratuité, mais en mettant en place des tarifications réduites pour les publics les plus fragiles. Par les recettes de billetterie, elle tente de dégager des marges de manœuvre pour financer les équipements, notamment la transition de la flotte.

Concernant les redevances d'eau potable et d'assainissement

La principale recette d'exploitation des budgets annexes d'eau potable et d'assainissement demeure la redevance d'eau fixée par Colmar Agglomération, le budget constituant un service public à caractère industriel et commercial. La redevance d'eau se compose d'une part variable en fonction de la consommation (25,00 € par an) et d'une part fixe relative à la location de compteur (1,180 € HT/m3).

La part fixe de la redevance d'assainissement s'établit à 17,50 € et la part à 1,205 € par m3 consommé. En revanche, l'harmonisation progressive de la tarification fixe et variable entamée en 2023 continue, de sorte que, pour une partie des communes de Colmar Agglomération, la redevance d'assainissement a diminué.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 a définitivement acté la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Cette réforme vise à promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d'eau potable et les rejets de polluants dans le milieu naturel.

La réforme a remplacé les anciennes redevances :

- La redevance pour pollution d'origine domestique ;
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Par les suivantes :

- La redevance relative à la consommation d'eau potable ;
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable ;
- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;
- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Les produits de redevances d'eau et d'assainissement (toutes confondues) restent stables depuis 3 ans, soit 11,6 M€ de redevances pour l'eau potable et 9,3 M€ pour l'assainissement. Malgré la hausse progressive des tarifs, les recettes ne se sont pas avérées dynamiques, en lien direct avec la baisse de la consommation d'eau.

D. Des subventions de fonctionnement encore importantes

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	437	179	965	2 165	2 318	2 467	2 836
Budget annexe Eau potable	19	19	19	30	149	267	172
Budget annexe Assainissement	1 263	1 235	1 285	1 309	1 476	1 610	1 668
Budget annexe Transports	368	332	399	519	904	481	383
Budget annexe Gestion des déchets	1 243	1 516	1 632				
TOTAL	3 330	3 281	4 300	4 023	4 847	4 825	5 059

Les subventions de fonctionnement augmentent fortement sur la période 2019-2025 (+1,7 M€, soit +52%) et augmentent de 234 K€ entre 2024 et 2025, soit +4,9%, sous l'effet notamment des subventions de soutien au tri et à la gestion des déchets recyclables (2,2 M€).

33% des subventions de fonctionnement concernent la subvention versée par le budget principal au budget annexe d'assainissement dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, conformément à la réglementation en vigueur, à hauteur de 1,6 M€ en 2025.

III. La fragilisation de la capacité d'autofinancement

Capacité d'autofinancement brute en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	9 620	10 852	9 820	10 289	15 028	12 753	12 358
Budget annexe Eau potable	3 452	3 702	3 063	3 352	3 825	4 108	4 590
Budget annexe Assainissement	3 304	3 265	3 366	3 715	3 440	3 336	2 897
Budget annexe Transports	1 191	1 094	1 327	1 359	2 208	2 046	755
Budget annexe Gestion des déchets	1 526	1 891	3 112				
TOTAL	19 093	20 804	20 688	18 715	24 501	22 243	20 600
Recettes - Aménagement des zones en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
ZAE DES ERLÉN	93	357	0	178	183	0	0
ZAE	153	102	1 140	978	571	-53	-2 475
TOTAL	246	459	1 140	1 156	754	-53	-2 475
TOTAL GENERAL	19 339	21 263	21 828	19 871	25 255	22 190	18 125

En 2023, sous l'effet principal du coefficient législatif des bases et du dynamisme de la TVA, on assistait à un rebond de la capacité d'autofinancement brute : 25,2 M€, soit une augmentation de 27% par rapport à 2022.

Hors zones d'activités, en 2 ans, alors que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7,3%, les recettes réelles de fonctionnement augmentent faiblement (+2,3%), provoquant ainsi un préoccupant effet de ciseau. Plusieurs causes à cela exposées précédemment :

- Sur les dépenses notamment, l'impact des contraintes exogènes et endogènes : dégel du point d'indice des fonctionnaires, hausse des cotisations CNRACL, refonte du régime indemnitaire, maintien d'un fort soutien pour les communes-membres.
- Sur les recettes notamment, le faible dynamisme des recettes fiscales, au premier rang desquelles la TVA, produit cyclique par excellence car dépendant directement de l'activité économique et sur laquelle Colmar Agglomération n'a aucune maîtrise.

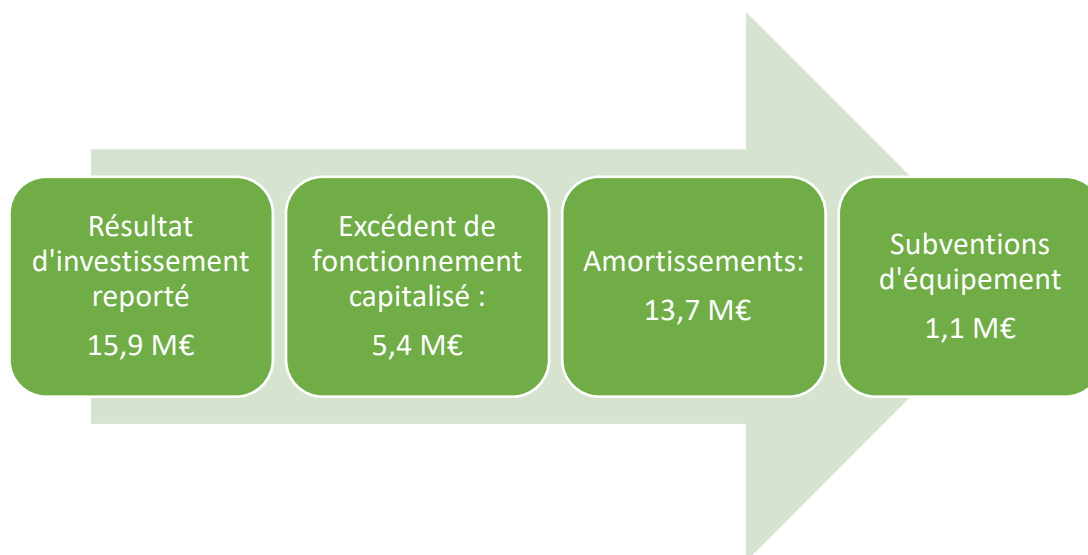
IV. L'investissement en 2025

A. Les dépenses d'équipement en 2025

Dépenses d'équipement en K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
Budget principal	9 750	5 916	4 184	5 489	6 711	11 038	14 552
Budget annexe Eau potable	2 693	2 804	3 612	3 120	3 308	5 309	4 680
Budget annexe Assainissement	2 137	3 149	2 662	3 738	4 686	5 452	5 432
Budget annexe Transports	1 117	1 301	1 233	771	959	4 581	2 199
Budget annexe Gestion des déchets	3 520	1 575	1 044				
TOTAL	19 217	14 745	12 735	13 118	15 664	26 380	26 863

Les dépenses d'équipement atteignent 26,9 M€ en 2025, soit une hausse de 40% par rapport à 2019 et une hausse de +2,5% par rapport à 2024.

B. Les différentes sources de financement de nos investissements en 2025



Elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Le résultat d'investissement 2024 reporté en 2025 : 15,9 M€ ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé, qui représente la part du résultat de fonctionnement 2024 imputée en réserve d'investissement au budget 2025, s'élève à 5,4 M€ ;
- Les amortissements pour 13,7 M€ ;
- Les subventions d'investissement s'élèvent à 1,1 € provenant principalement de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Ce sont donc principalement les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements de Colmar Agglomération sans avoir à augmenter les taux d'imposition. Combinés aux subventions d'investissement, ils permettent à l'intercommunalité d'entreprendre ses projets.

C. Un faible endettement

L'endettement de Colmar Agglomération reste très faible. Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours global de dette tous budgets au 31/12/N	4 111 825 €	3 556 184 €	2 998 137 €	2 567 246 €	2 027 978 €	1 611 982 €

Budget Général

Budget Général	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 01/01/N	1 668 554 €	1 492 292 €	1 316 031 €	1 139 770 €	963 509 €	787 248 €
Amortissement du capital de la dette	176 261 €	176 261 €	176 261 €	176 261 €	176 261 €	60 558 €
Amortissement du capital de la dette récupérable						
Nouveaux emprunts						
Encours de dette au 31/12/N	1 492 292 €	1 316 031 €	1 139 770 €	963 509 €	787 248 €	726 690 €

Budget Eau

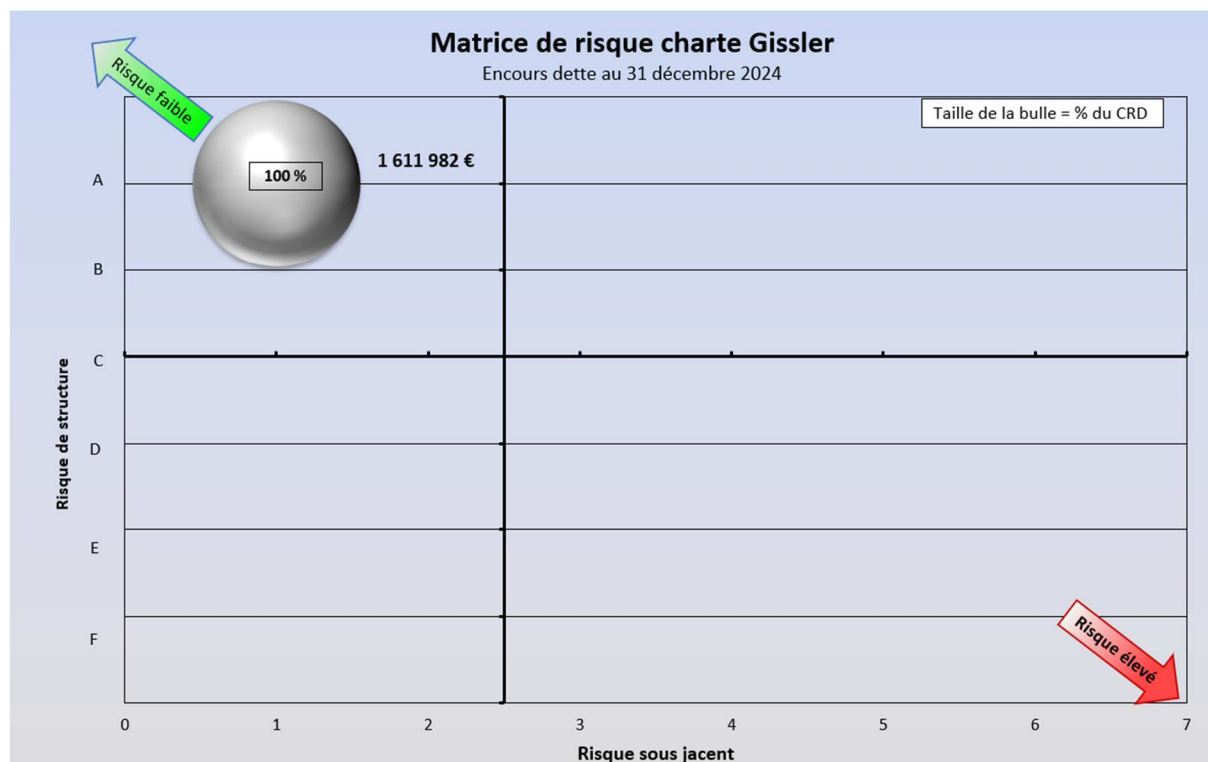
Budget Eau	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 01/01/N	794 827 €	647 510 €	500 490 €	352 409 €	221 067 €	105 533 €
Amortissement du capital de la dette	147 317 €	147 020 €	148 081 €	131 342 €	115 533 €	105 533 €
Nouveaux emprunts						
Encours de dette au 31/12/N	647 510 €	500 490 €	352 409 €	221 067 €	105 533 €	0 €

Budget Assainissement

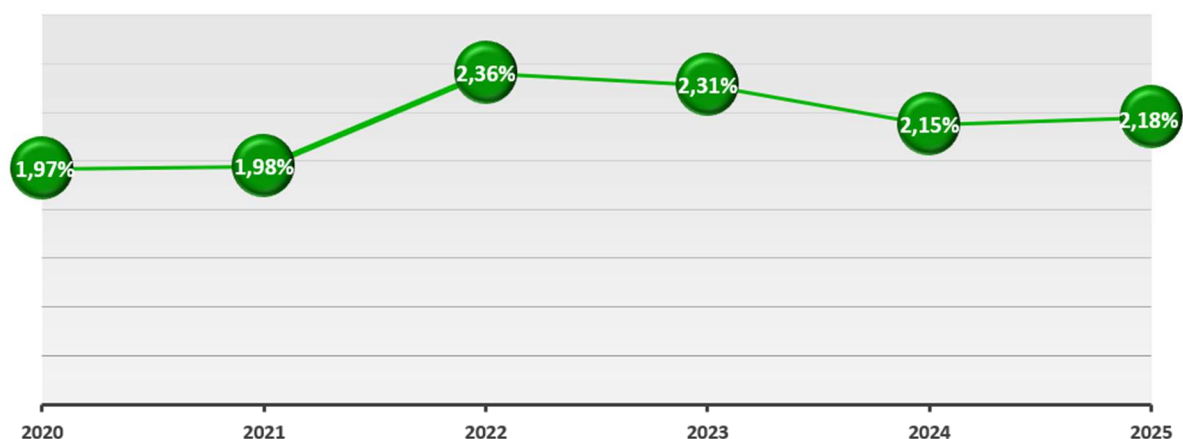
Budget Assainissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 01/01/N	2 210 939 €	1 972 023 €	1 739 663 €	1 505 958 €	1 382 670 €	1 135 197 €
Amortissement du capital de la dette	238 916 €	232 360 €	233 705 €	243 233 €	247 473 €	249 905 €
<i>Refinancement (remboursement anticipé du prêt initial)</i>				344 587 €	- €	- €
<i>Refinancement de dette (nouveaux emprunts + soulte)</i>				464 531 €	- €	- €
Nouveaux emprunts						
Encours de dette au 31/12/N	1 972 023 €	1 739 663 €	1 505 958 €	1 382 670 €	1 135 197 €	885 292 €

Au 31/12/2025, la dette est exclusivement constituée de prêts à taux fixes et présente de ce fait un très faible niveau de risque.

Pour mémoire, l'intégralité du stock de dette de Colmar Agglomération est classée en 1A sur la charte Gissler depuis la désensibilisation en 2023 d'un produit de pente exposé à un risque élevé dans la mesure où il reposait sur deux effets de structure cumulatifs (écarts d'indices en € + multiplicateur jusqu'à 5) et catégorisé comme produit à risque élevé (3E).



Au 31/12/2025, le taux moyen était de 2,18% pour un taux moyen national de 2,36% pour les villes et EPCI de plus de 100 000 habitants (source : Finance Active).



PARTIE IV

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2026 ET AU-DELÀ POUR COLMAR AGGLOMÉRATION

I. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2026

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Budget principal	68 262	68 262
Budget Eau potable	7 982	8 348
Budget Assainissement	8 338	9 731
Budget Transports (budget primitif)	13 944	14 291
TOTAL	98 526	100 632
ZAE	6 211	3 400
TOTAL GENERAL	104 737	104 032

Globalement, du budget 2025 au budget 2026, les dépenses réelles de fonctionnement de Colmar Agglomération évolueraient de +2,14% pour atteindre 100,6 M€ (hors zones d'activités économiques). Avec l'aménagement des zones d'activités économiques, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -0,67%.

A. Les charges externes en 2026

Charges externes, contingents et subventions en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Budget principal	25 285	25 007
Budget Eau potable	5 032	5 542
Budget Assainissement	7 937	9 211
Budget Transports	13 850	14 207
TOTAL	52 104	53 967
ZAE	6 101	3 290
TOTAL GENERAL	58 205	57 257

Hors zones d'activités, les charges externes, les contingents et les subventions atteindraient 54 M€ au budget 2026 contre 52,1 M€ inscrits au budget 2025, soit une hausse globale de 3,6%.

1. Les effets de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, entrée en vigueur au 1er janvier 2025, a en partie pour effet de gonfler les masses budgétaires des budget annexes d'eau et d'assainissement sur :

- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (budget eau) ;
- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (budget assainissement).

En effet, sur ces 2 redevances dont le produit 2026 est estimé respectivement à 300 K€ et 928 K€, Colmar Agglomération intervient comme organisme d'encaissement et de reversement à l'Agence de l'Eau et aux syndicats intercommunaux.

2. Des contraintes exogènes importantes sur le budget annexe transports

Sur le budget annexe transports, si le contexte inflationniste est moins prégnant, notamment sur les questions énergétiques, les coûts des prestations continuent de progresser, certes bien moins rapidement, en lien direct avec les formules d'actualisation qui dépendent directement de l'évolution des coûts subis par l'exploitant à travers l'évolution des indices constatés en N-1 sur N.

Ainsi, le forfait de charges de la concession transport augmentera encore de +250 K€ avec un taux d'actualisation.

3. L'achèvement d'opérations dans les zones d'activités économiques

En 2025, les opérations d'aménagement de la friche de la papèterie de Turckheim et de l'extension du Biopôle ont battu leur plein. Il s'agira en 2026 de les achever. C'est ainsi que les dépenses prévues diminuent sur le budget ZAE de 6,1 M€ à 3,3 M€.

B. Les charges de personnel en 2026

En K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Dépenses de personnel	9 335	9 825

Les charges de personnel passent de 9,3 M€ au budget 2025 à 9,8 M€ au budget 2026, soit une hausse de +5,25%.

1. Les charges de personnel sous l'effet des contraintes exogènes et endogènes

Sur le plan des ressources humaines, Colmar Agglomération assumera le coût des contraintes exogènes décidées par le Gouvernement, telles que :

- L'impact de la réévaluation de 3 points sur les cotisations employeur CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) pour 90 K€ ;

Mais aussi des contraintes endogènes classiques pour une collectivité telles que :

- L'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions pour 100 K€.

2. L'impact de la refonte de la mutualisation avec la Ville de Colmar menée en 2025

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions. Cette mutualisation permet de réduire les coûts des deux structures et de se permettre de se doter de profils avec un haut niveau de compétences tout en créant des synergies positives entre eux.

Compte tenu des compétences exercées par Colmar Agglomération d'une part, et des services déjà constitués à la Ville de Colmar, les services communs (direction générale des services, services ressources, etc...) lui ont été confiées. Ceci a pour impact :

- Le transfert de la masse salariale de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar : - 300 K€ ;
- La refacturation de l'ensemble des compétences et expertises utilisées pour le bon fonctionnement de Colmar Agglomération selon les ratios définis dans la convention : +600 K€.

3. Evolution des effectifs

Un budget RH bâti sur 141 emplois budgétaires :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projet de budget 2026
Emplois budgétaires	150	155	141	141
<i>Catégorie A</i>	<i>21%</i>	<i>21%</i>	<i>25%</i>	<i>25%</i>
<i>Catégorie B</i>	<i>21%</i>	<i>21%</i>	<i>18%</i>	<i>18%</i>
<i>Catégorie C</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>57%</i>	<i>57%</i>
Total charges de personnel	8,3 M€	8,4 M€	8,9 M€	9,8 M€
<i>dont traitement indiciaire</i>	<i>4,5 M€</i>	<i>4,6 M€</i>	<i>4,6 M€</i>	<i>5,1 M€</i>
<i>dont régime indemnitaire/NBI</i>	<i>1,2 M€</i>	<i>1,2 M€</i>	<i>1,6 M€</i>	<i>1,8 M€</i>
<i>dont heures supplémentaires</i>	<i>0,1 M€</i>	<i>0,1 M€</i>	<i>0,1 M€</i>	<i>0,1 M€</i>
<i>dont charges</i>	<i>2,5 M€</i>	<i>2,5 M€</i>	<i>2,6 M€</i>	<i>2,8 M€</i>

C. Les produits reversés en 2026

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Attribution de compensation	25 260	25 260
Dotation de solidarité communautaire	6 900	7 050
Contribution FPIC	773	750
FISCALITE REVERSEE AUX COMMUNES-MEMBRES	32 933	33 060

Les atténuations de produits composées de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) restent stables de budget à budget pour atteindre 33 M€.

À compétences constantes, le volume des attributions de compensation n'a pas vocation à évoluer puisqu'elle représente la photographie du coût des compétences au moment où elles ont été transférées des communes-membres à Colmar Agglomération.

Conformément au pacte financier et fiscal et aux délibérations relatives à la dotation de solidarité communautaire, 42,50% de la croissance constatée entre les produits fiscaux économiques (CFE, CVAE, TASCOT, IFR) définitifs 2025 et les produits fiscaux économiques définitifs 2020 sera redistribuée aux communes-membres. Or, en 2025 :

- La contribution foncière économique a augmenté de +344 K€ en un an sous l'effet de la revalorisation législative des bases. En prenant en compte la compensation versée par l'Etat pour les locaux industriels, les produits de CFE ont augmenté de +25,9% depuis 2020 (+3,7 M€).
- La contribution sur la valeur ajoutée a été remplacée par une fraction de TVA reversée par l'Etat. Cette compensation a légèrement dépassé la CVAE atteinte en 2020 (correspondant à la situation économique 2019) : 9 516 K€ perçus en 2025 contre 9 451 K€ en 2020.
- La taxe sur les surfaces commerciales a baissé en 2025 (-193 K€ en un an), mais son niveau reste supérieur à celui de 2020 (+393 K€).
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux a faiblement progressé (+57 K€ en un an).

De sorte que la DSC évoluera légèrement à la hausse en 2026, soit +150 K€.

Pour la 5^{ème} année consécutive, le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) devrait être pris en charge dans son intégralité par Colmar Agglomération. Il est proposé de budgéter une contribution au FPIC de 750 K€ en 2025.

II. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2026

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Budget principal	73 569	72 725
Budget annexe Eau potable	12 655	14 445
Budget annexe Assainissement	12 118	13 766
Budget annexe Transports	13 715	13 965
TOTAL	112 057	114 901
ZAE	3 197	965
TOTAL GENERAL	115 254	115 866

Les recettes réelles de fonctionnement de Colmar Agglomération passent de 115,3 M€ au budget 2025 à 115,9 M€ au projet de budget 2026. Cela représente une augmentation de +0,53%. Mais hors zones d'activités économiques, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +2,54% pour atteindre 114,9 M€.

A. Les dotations et les compensations de l'Etat en nette baisse

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Dotation d'intercommunalité	1 961	1 961
Dotation de compensation	7 249	6 887
Compensation Etat - exonérations fiscales	4 386	3 625
TOTAL	13 596	12 473

Les prévisions des dotations et des compensations découlent de la loi de finances 2026.

Les dotations atteignent 8,8 M€ au budget 2026 contre 9,2 M€ inscrits au budget 2025, soit une baisse de près de -3,93%. Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement des EPCI est composée de deux parts : la dotation de compensation et la dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation serait écrêtée

La loi de finances 2026 a acté que les progressions de DSU/DSR seront autofinancées à 100% par les collectivités elles-mêmes. Il faut donc s'attendre à :

- Un « écrêtement » accru de la Dotation Globale Forfaitaire des communes ;
 - Une baisse importante de la Dotation de Compensation des EPCI : -5 % simulés pour 2026 contre -3,6 % en 2025
- Il est proposé de retenir cette évolution à appliquer sur la dotation encaissée en 2025 pour l'élaboration du budget 2026, ce qui ramène la dotation de compensation à 6,9 M€.

La dotation d'intercommunalité en baisse

L'enveloppe nationale consacrée à la dotation d'intercommunalité reste stable dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

Ainsi, sur la base de la dotation perçue en 2025 (2 M€), le budget 2026 prévoit un montant stable.

Les compensations pour exonérations fiscales

Les compensations des exonérations fiscales des établissements industriels étaient intégrées pour la première fois comme variables d'ajustement dans la loi de finances pour 2026. Pour chaque collectivité, la minoration de 19,3% sera tout simplement appliquée à la compensation « *spontanée* » que la collectivité aurait dû percevoir sans réfaction.

Ainsi, les compensations fiscales versées par l'Etat diminueront de 761 K€ en 2026.

Au total, les dotations et compensations de l'Etat baissent de 1,1 M€, soit -8,26% du budget 2025 au budget 2026.

B. Sans hausse des taux d'imposition, la baisse des recettes fiscales

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Taxes foncières	1 420	1 420
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	633	528
Contribution foncière des entreprises	13 978	14 114
Fraction de TVA-CVAE	9 516	9 541
Fraction de TVA-TH	13 288	13 324
Taxe additionnelle sur les surfaces commerciales	2 353	2 274
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	979	1 019
Fonds national de garantie individuelle de ressources	530	530
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 963	12 078
Versement mobilité	10 500	10 500
Autres	651	326
TOTAL	65 811	65 654

De budget à budget, les produits fiscaux baissent de 157 K€ pour atteindre 65,7 M€ en 2026.

1. L'actualisation législative des bases fiscales

Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont majorées en N en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1.

Ce coefficient législatif s'applique :

- Aux bases de taxes foncières des locaux d'habitation ;
- Aux bases de taxes foncières des locaux industriels ;
- Aux bases de taxe d'habitation sur les résidences non affectée à l'habitation principale.

L'actualisation légale a été de :

- 7,1% en 2023 selon l'inflation 2022 ;
- 3,9% en 2024 selon l'inflation 2023 ;
- 1,7% en 2025 selon l'inflation 2024.

En 2026, l'actualisation légale ne sera que de +0,8% selon l'inflation constatée en 2025.

À taux inchangés et sans variation physique des bases, les recettes fiscales de :

- Taxe foncière bâtie (TFB) ;
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) ;
- Taxe additionnelle foncière non bâtie (TAFNB) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- Contribution foncière des entreprises (CFE) ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- Taxe GEMAPI ;

Augmenteront donc de +0,8% en 2026 pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, les locaux professionnels ne sont pas concernés par l'actualisation forfaitaire indexée sur l'inflation : les bases de TFB de ces locaux sont calées sur des tarifs au m² moyens qui évoluent très peu d'année en année.

Au total, l'actualisation législative des bases ne devrait générer que 150 K€ de recettes supplémentaires de budget à budget.

2. Prudence sur l'évolution de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Compte tenu des défaillances et erreurs déclaratives des propriétaires, au niveau national, plus de 1 Md€ ont ainsi été dégrevés au titre de la THRS 2023 et près de 600 M€ au titre de la THRS de l'année 2024. Pour autant, les produits versés à tort sont restés acquis aux collectivités, puisque les dégrèvements de THRS et de THLV correspondants ont été financièrement pris en charge par l'État. Tenant compte de cette situation, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a mis en œuvre pour 2025 un dispositif de fiabilisation des bases, d'où une baisse significative des produits.

Les produits de THRS encaissés s'élèvent à 523 K€ en 2025, il est proposé de reprendre ce montant au budget 2026.

3. Prudence sur l'évolution de la fraction de TVA

Colmar Agglomération perçoit une fraction de la TVA nationale en remplacement de :

- La taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

Concernant la compensation de la CVAE, Colmar Agglomération percevra :

- Une part fixe définie sur une moyenne quadriennale (2020-2023) adossée aux produits de CVAE perçus en 2020-2022 et aux produits qui auraient dû être perçus en 2023. Cette part fixe a été déterminée par l'Etat à 9,1 M€.
- Une part variable en fonction de la dynamique de la TVA nette nationale constatée sur l'exercice qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'estimer.

Compte tenu des cafouillages de l'Etat sur la faible fiabilité des prévisions d'évolution de la TVA, il est proposé de :

- Prévoir le montant de la fraction de TVA-TH au niveau du réalisé 2025, soit 13,3 M€ ;
- Prévoir le montant de la fraction-CVAE à hauteur de la part fixe 2025, soit 9,5 M€.

Soit aucun dynamisme à attendre de budget à budget.

4. L'évolution du versement mobilité

Le versement mobilité (VM) été porté à 0,80% en 2023 afin de faire face à la flambée des prix énergétiques et financer à terme la refonte du réseau. Le taux resterait inchangé en 2026. En revanche, le versement mobilité ne profite plus du dynamisme de son assiette : les recettes restent donc stables de budget à budget, à 10,5 M€.

C. L'évolution des redevances et recettes tarifaires

Redevances et recettes tarifaires en K€	Budget 2025	Projet budget 2026
Budget principal	2 411	2 707
Budget annexe Eau potable	12 471	14 261
Budget annexe Assainissement	10 350	11 720
Budget annexe Transports	2 560	2 795
TOTAL	27 792	31 483

Les recettes tarifaires augmentent de 13,3% pour atteindre 31,5 M€ au projet de budget 2026.

1. Concernant l'eau et l'assainissement

La redevance d'eau se compose d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à la location de compteur.

La redevance d'assainissement se compose d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à l'abonnement au service.

Si le tarif de ces redevances a progressivement augmenté, les recettes supplémentaires dégagées ne sont pas avérées dynamiques sur les exercices 2024-2025, compte tenu de la baisse constatée de la consommation en eau.

Or les deux budgets annexes doivent faire face à un mur d'investissement sur 2026-2032 :

- Renouvellement et extension de réseaux à 60 M€ ;
- Schéma directeur d'assainissement à 39 M€ ;
- Schéma directeur d'eau potable à 8,4 M€ ;
- Projet de décarbonatation (baisse du taux de calcaire dans l'eau) à 15,5 M€ ;
- Mise en place de la télérelève à 3,2 M€.

C'est dans ce contexte que Colmar Agglomération se voit contrainte d'abandonner une politique tarifaire en moyenne très faible. Alors que le prix moyen de l'eau pour 120 m3 consommées était de 4,52 € TTC au 1^{er} janvier 2023, il n'était que de 3,776 € TTC au 1^{er} janvier 2026 à Colmar Agglomération.

Un ajustement sur le prix moyen de l'eau augmenté de l'inflation sur les 3 derniers exercices, soit 4,81 € TTC, permettrait de constituer 6,3 M€ d'autofinancement complémentaire par an.

2. Concernant les transports

Le budget annexe des transports pourra compter sur ses recettes de billetterie qui ont profité des effets de la refonte du réseau, d'où une prévision budgétaire de 2,8 M€, niveau supérieur aux objectifs de recettes dans le cadre de la concession transports.

III. Les perspectives à moyen terme 2026-2032

L'établissement des perspectives financières, essentiel pour une bonne gestion financière, est de plus en plus complexe en raison de l'environnement institutionnel et réglementaire particulièrement instable.

Depuis 2024, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les collectivités doivent présenter leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement en valeur sur la période 2024-2027 au regard de l'objectif d'évolution des dépenses locales défini par l'Etat dans le cadre de la dernière loi de programmation des finances publiques 2024 – 2027 (dernière loi de programmation en date). Cette loi est clairement caduque, mais les gouvernements suivants se sont contentés de décaler de deux ans, de 2027 à 2029, l'objectif d'un retour à un déficit limité à 3% du PIB sans prendre le risque de s'engager sur des points de passage intermédiaires. La trajectoire globale est maintenant à revoir, y compris celle des collectivités locales définie par l'Etat qui risquera d'être encore plus sévère à l'avenir. L'exercice perd donc beaucoup de son intérêt...

Les tableaux ci-dessous tentent de retracer une simulation jusqu'en 2032 afin de comparer :

- l'évolution anticipée des recettes réelles de fonctionnement ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution de l'épargne brute (autofinancement).

Sur la base des hypothèses suivantes

Concernant les recettes de fonctionnement :

- le dynamisme des bases fiscales selon l'inflation anticipée sur les prochaines années ;
- la baisse constante des dotations de l'Etat ;
- la hausse des redevances d'eau et d'assainissement pour financer un important programme d'investissement ;
- la hausse du versement mobilité en fonction de l'équilibre financier de la future concession transports.

Pour le budget général, il est donc tout à fait prudent de penser que les recettes sur la période 2025-2032 ne seront pas dynamiques, et ce d'autant plus que les recettes fiscales offrent de moins en moins de visibilité pour les collectivités locales, puisque remplacées par de la fiscalité nationale répartie et reversée par l'Etat. En revanche, les recettes des budgets annexes devront augmenter face aux défis cités plus haut.

Recettes Réelles de Fonctionnement en K€	Prospective 2026	Prospective 2027	Prospective 2032
Budget principal	72 983	72 470	71 646
Budget annexe Eau potable	14 445	14 589	15 334
Budget annexe Assainissement	13 766	13 904	14 613
Budget annexe Transports	14 576	16 795	17 848
TOTAL	115 770	117 758	119 441

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Les charges externes et les charges de personnel seraient certes impactées par l'inflation, mais aussi par les contraintes exogènes et endogènes difficiles à anticiper pour l'avenir :

- Pour les charges externes : les évolutions des formules d'actualisation en fonction des coûts énergétiques, les évolutions des cotisations de nos partenaires ;

- Pour les charges de personnel : la hausse du point d'indice, la hausse du SMIC, la hausse des cotisations employeur...

Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	Prospective 2026	Prospective 2027	Prospective 2032
Budget principal	64 612	65 323	69 082
Budget annexe Eau potable	8 240	9 394	9 873
Budget annexe Assainissement	9 719	11 277	11 386
Budget annexe Transports	14 007	14 917	15 676
TOTAL	96 578	100 911	106 017

Force est de constater que Colmar Agglomération, à périmètre constant, ne pourrait échapper à un effet de ciseau provoqué par la contraction des recettes face au dynamisme des dépenses.

Capacité d'autofinancement brute en K€	Prospective 2026	Prospective 2027	Prospective 2032
Budget principal	8 371	7 147	2 564
Budget annexe Eau potable	6 205	5 195	5 460
Budget annexe Assainissement	4 047	2 627	3 227
Budget annexe Transports	569	1 878	2 172
TOTAL	19 192	16 847	13 424

Compte tenu des fortes contraintes exogènes et endogènes qui pèsent sur les charges des collectivités locales, il sera alors complexe de respecter l'objectif d'évolution des dépenses locales à périmètre constant.

EVOLUTION EN %	2026-2027	2027-2032
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,7%	1,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4,5%	5,1%
OBJECTIF D'EVOLUTION DEPENSES LOCALES	1,30%	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE	-12,2%	-20,3%

C'est pourquoi, compte tenu des éléments précédents, il paraît raisonnable de tabler sur une capacité d'autofinancement brute moyenne 2026-2032 de 15,1 M€ par an pour financer nos investissements, à laquelle s'ajouterait le résultat global prévisionnel 2025 (46 M€).

IV. Le financement du programme d'investissement 2026-2032

Pour mener à bien son programme d'investissement, Colmar Agglomération mobilisera en priorité son autofinancement, mais aussi les subventions d'équipement et les recettes de FCTVA. Pour ses budgets annexes eau et assainissement, le programme d'investissement exceptionnel que demande le schéma directeur nécessitera un programme d'emprunt exceptionnel. Dans le cadre des ZAE, les ventes de terrain doivent permettre de couvrir les dépenses d'aménagement.

La capacité d'autofinancement nette

L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes exceptionnelles. Il permet d'assurer le financement des dépenses d'équipements propres.

- Capacité d'autofinancement brute 2026-2032 : 15,1 M€ en moyenne par an, soit 105,7 M€ sur la période 2026-2032 ;

Auquel il convient d'ajouter le résultat global 2025 du budget général de 46 M€.

Le recours à l'emprunt pour l'eau et l'assainissement

Le recours à l'emprunt ne concernerait que les budgets annexes eau et assainissement. Compte tenu des besoins de financement liés au programme pluriannuel d'investissement, le volume d'emprunt nouveau sur la période 2026-2032 serait particulièrement élevé, mais directement lié au financement de projets structurants.

Emprunt 2026-2032 : 62,1 M€ sur la période

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projet budget 2026	Prospective 2027-2032
Nouveaux emprunts	0 €	0 €	0 €	62 100 000 €
Remboursements en capital	-539 268 €	-415 996 €	-155 000 €	-4 631 556 €
Besoin (+) ou capacité (-) de financement global	539 268 €	415 996 €	155 000 €	66 731 556 €

Avant de mobiliser l'emprunt, Colmar Agglomération veillera au rythme de réalisation des dépenses d'investissement selon les principes d'une gestion active de la dette et au niveau des taux directeurs qui impacte directement les potentielles offres de prêts et nos charges financières à assumer in fine.

Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est la principale dotation versée aux collectivités territoriales pour compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement. La loi de finances 2020 met en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA. Cette automatisation allégera la procédure déclarative pour les collectivités. Néanmoins, certaines dépenses d'investissement sont devenues inéligibles au FCTVA. Tel est le cas des dépenses relatives aux documents d'urbanisme, des logiciels, des dépenses de digitalisation et des aménagements de terrains.

Les budgets annexes ne sont pas éligibles au FCTVA puisque gérés en HT.

Les recettes dépendent du montant investi, le taux de remboursement du FCTVA est de 16,404 % (en l'état actuel).

FCTVA 2026-2032 : 6 M€ sur la période

Les subventions d'investissement

Pour tout projet d'équipement, Colmar Agglomération sollicite tous les potentiels financeurs, aux premiers rangs desquels la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'État.

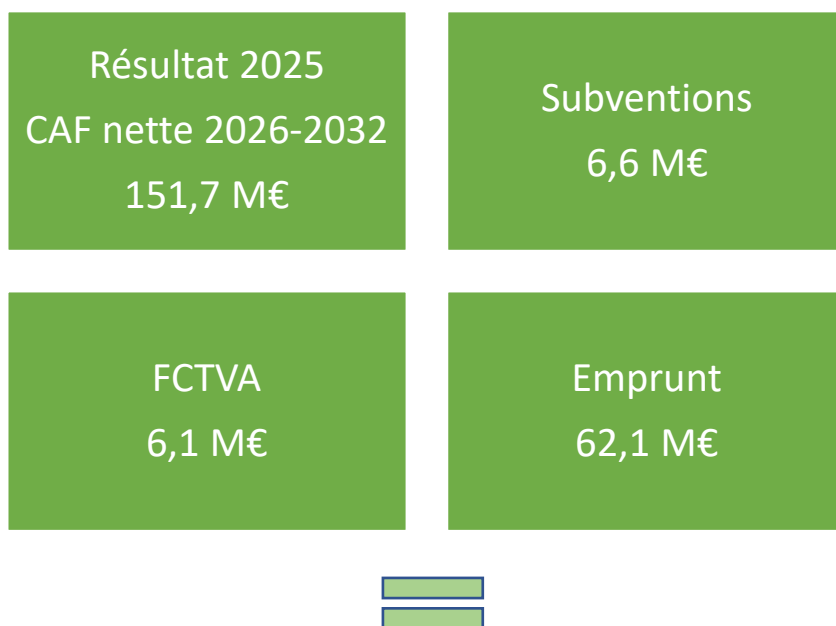
Le Gouvernement promeut le projet territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) comme principal outil contractuel de l'État pour financer les projets de territoire à un niveau supra-communal. Il s'agit d'un cadre de

travail contractuel pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets avec une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Intégrant tous les partenaires publics et privés intéressés, les PTRTE visent à simplifier l'accès aux crédits et à mieux prendre en compte les enjeux propres à chaque territoire.

Par ailleurs, notamment dans le cadre du Contrat de Territoire eau et climat (CTEC), Colmar Agglomération devrait pouvoir compter sur les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Enfin, même si la mobilisation des fonds européens se révèle complexe, Colmar Agglomération compte également bien bénéficier des programmes FEDER. En France, ce sont les conseils régionaux qui en sont autorités de gestion.

Prévisions 2026-2032 : En moyenne 10% des dépenses éligibles pour tout projet d'équipement, soit 6,6 M€



À cela il convient d'ajouter les recettes de cessions de parcelles de ZAE qui financent directement les budgets annexes des zones d'activités (friche de la papèterie de Turckheim, gare des marchandises, Biopôle...).

V. Un programme d'investissement structurant

Colmar Agglomération souhaite mener un programme d'investissement ambitieux concrétisé dans le cadre d'autorisations de programme pluriannuelles.

A. Toujours un important soutien aux communes-membres

Fonds de concours 2023-2026	• Prévisions: 7,8 M€ • Réalisé : 4,2 M€ • Budget 2026 : 3,6 M€
Fonds de concours antérieurs	• Prévisions : 2,9 M€ • Réalisé : 1,3 M€ • Budget 2026 : 1,6 M€
Fonds de concours 2027-2032	• A mettre en place

Dans le cadre du fonds de concours 2023-2026, la méthode de calcul de l'enveloppe dédiée aux fonds de concours a été revue de la manière suivante :

- Réactualiser la population par commune-membre selon la population DGF 2022 ;
- Instaurer un système dégressif par tranche :
 - 1^{ère} tranche de 0 à 1 000 habitants bénéficiant de 120 € par habitant sur la période (soit 30 € par an) ;
 - 2^{ème} tranche de 1 000 à 10 000 habitants bénéficiant de 80 € par habitant sur la période (soit 20 € par an) ;
 - 3^{ème} tranche au-dessus de 10 000 habitants bénéficiant de 40 € par habitant sur la période (soit 10 € par an).
 - 2^{ème} tranche de 1 000 à 10 000 habitants bénéficiant de 80 € par habitant sur la période
- Prévoir une 4^{ème} tranche exceptionnelle pour le dispositif Rosace à hauteur des 3/5^{ème} restants.

Par ailleurs, afin d'encourager les programmes liés à la rénovation énergétique et au développement durable, une part minimale des fonds de concours à hauteur de 15% est affectée pour ces projets.

Colmar Agglomération mettra bien sûr en place un fonds de concours 2027-2032 d'un montant au moins aussi important que ceux antérieurs, soit 15,8 M€ sur la période.

B. Des projets structurants pour le territoire

1. Eau et assainissement

Colmar Agglomération s'attache à mener des actions ambitieuses dans la gestion de l'eau, notamment dans le cadre du Contrat de Territoire eau et climat (CTEC) 2022-2025.

Sur la compétence Eau/Assainissement : un programme exceptionnel de 145 M€ sur la période 2026-2032

Dans une optique d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation du milieu naturel, Colmar Agglomération mobiliserait 145 M€ pour des travaux d'ampleur sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Renouvellement et extension de réseaux 2026-2032

- Travaux réseaux assainissement : 28,7 M€
- Travaux réseaux eau potable : 31,7 M€
- Traitement agressivité eau : 1,5 M€
- Sécurisation infrastructures : 3,6 M€
- Mise en place de la télérelève : 3,4 M€
- Investissement récurrent : 14 M€

Schéma directeur

- SDA : 39,4 M€, dont 30 M€ pour la création d'un bassin d'orages pour préserver les milieux naturels
- SDEP : 8,4 M€

Décarbonation

- Baisse du taux de calcaire dans l'eau
- Chantier de 14,3 M€

Dans le cadre du schéma directeur, Colmar Agglomération a pour but d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter la pollution du milieu naturel. Il s'agit de mettre en œuvre les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération.

Colmar Agglomération poursuivra le développement de sa politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement et de recours à la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des différents aménagements réalisés par les communes de l'agglomération, notamment en recourant à des ouvrages surfaciques et végétalisés d'infiltration (par exemple : noues d'infiltration). Ces travaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales, et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheur supplémentaires dans les communes.

2. Gestion des déchets

Sur la compétence Gestion des Déchets : 17,5 M€ sur la période 2026-2032

Investissement récurrent	• Investissement récurrent : 10 M€ sur 2026-2032 (5 M€ pour les bennes à ordures ménagères), dont 900 K€ prévus en 2026
Programme conteneurs enterrés	• Acquisition et installation de conteneurs : 4,5 M€ sur 2026-2032, 450 K€ prévus en 2026
Plan déchetterie	• Reconfiguration de la déchetterie de Muntzenheim : 700 K€ dès 2026 • Reconfiguration de la déchetterie de Sainte-Croix-en Plaine : 500 K€ dès 2026 • Quai de transfert biodéchets : 1,5 M€ sur 2026-2032

Trier ses emballages est une démarche essentielle pour garantir leur recyclage, et ainsi préserver l'environnement. 307 points d'apport volontaire sont déjà répartis sur le territoire. Le programme de déploiement continue sur 2023-2027.

Dans un souci de réduction des déchets, Colmar Agglomération a lancé la construction de deux plateformes de déchets verts, qui permettront aux usagers de réutiliser les matières chez eux. Colmar Agglomération compte aujourd'hui trois centres de tri (Horbouurg-Wihr, Ladhof et Europe) qui offrent un large panel de filières de recyclage ainsi que deux ressourceries. Afin de compléter ce service, la collectivité a engagé depuis le mois d'octobre des travaux à la déchetterie de Muntzenheim et la construction d'un nouveau site à Sainte-Croix-en-Plaine. L'objectif : ouvrir deux sites dédiés aux déchets verts et à leur réemploi. Ces plateformes permettront d'accueillir ces ressources issues des travaux de jardinage et d'entretien des espaces verts des particuliers (feuilles, gazon, branches), mais aussi de proposer la récupération de sous-produits de ces déchets, comme le broyat, afin de les utiliser chez soi.

3. Développement économique

Sur la compétence Développement économique : 31,6 M€ sur la période 2026-2032

Forte de 17 zones d'activités où se concentrent entreprises et commerces, Colmar Agglomération s'attache à les aménager et à les développer, afin d'encourager leur dynamisme économique et la création d'emplois. Plusieurs projets phares :

- La reconversion de l'ancienne friche papetière de Turckheim, pour accueillir des entreprises industrielles et artisanales sur ce site de 7 hectares, avec des opérations de renaturation de la rivière de Muhlbach ;
- La requalification du site de l'ancienne gare des marchandises de Colmar en un lieu pouvant accueillir des entreprises.
- L'extension du Biopôle pour y renforcer l'expertise et le rayonnement pour cet écosystème de pointe sur les sciences du vivant, la vigne et l'agronomie. Colmar Agglomération souhaite développer le Biopôle en tant que zone d'excellence pour renforcer les structures d'ores et déjà présentes et accueillir sur le site de nouvelles structures à haute valeur ajoutée.

Zones d'activités

- Friche papetière Turckheim : solde de 2,4 M€ en 2026
- Extension Biopôle : solde de 360 K€ en 2026
- Acquisition gare des marchandises : 7,1 M€
- Autres acquisitions foncières (Biopôle, ZI Nord): 3,7 M€
- Réfection zones d'activités : 7 M€, dont 2,2 M€ en 2026 pour la rue Branly ZI Nord

Soutien aux entreprises

- Aide à l'investissement: 2 M€

Soutien aux projets économiques

- Programme aérodrome : 2,4 M€
- Subvention Port Rhénan : 300 K€
- Subvention pour les travaux du Canal : 1,2 M€
- Projets Université Haut-Alsace - Bioecoge: 882 K€
- Projet centre de soins non programmés : 230 K€
- Projet CFAI : 250 K€

Sur la compétence Mobilité/Transport : 26 M€ sur la période 2026-2032

Réseau de bus

- Poursuite de la modernisation de la billettique : solde de 600 K€
- Décarbonation de la flotte : 6,3 M€
- Achat site Trace : 1,2 M€
- Investissement récurrent : 6 M€

Pistes cyclables

- Passerelle Confluence: solde de 100 K€
- Liaison Sainte-Croix-en-Plaine - Herrlisheim : 1,3 M€ prévu en 2025
- Liaison Muntzenheim - Fortschwihr : 230 K€ prévus en 2025
- Liaison Jepsheim - Grussenheim : 150 K€ prévus en 2026
- Liaison Andolsheim - Fortschwihr : 200 K€ prévus en 2026
- Liaison Ingersheim - Niedermorschwihr : 420 K€ prévus en 2026

Refonte du réseau de bus

A partir du 1^{er} septembre 2024, le réseau de transport a été totalement repensé pour répondre aux besoins croissants de mobilité sur l'agglomération. 45% d'offre supplémentaire, horaires cadencés pour une meilleure régularité (ligne A : 10 min, tronçons centraux des lignes B et C : 15 min, ligne D : 15 min), nouveaux secteurs desservis (dont la ZI Nord), simplification des grilles horaires, unifiées pour les périodes scolaires et les petites vacances. Cette refonte fait l'objet d'une expérimentation sur 2 ans.

Modernisation de la billettique du réseau de bus

La carte "Simplicités", sans contact et rechargeable, remplace l'ancienne carte d'abonnements et permet de voyager sur tout le réseau. Il suffit de la valider en montant dans le bus ou bien à chaque correspondance. Le tarif de cette carte est de 5€, auquel il faut ajouter le prix de l'abonnement.

Pour les trajets occasionnels, le voyageur peut acheter un billet sans contact rechargeable. Sur ce billet réutilisable, il est possible de charger différents titres de transport (billet unité, carnet 10 voyages, billet 72h, etc.), hors abonnements. Le prix de ce support est de 0,20€ auquel il faut ajouter le prix du titre de transport.

La Trace a mis également en place une nouvelle boutique en ligne offrant la possibilité de recharger instantanément les abonnements. De plus, plusieurs distributeurs automatiques de titres ont été installés dont 4 à Colmar: 2 à l'arrêt "Gare" et 2 au pôle d'échanges "Théâtre". Ces équipements permettent d'acheter et de recharger les billets sans contact ainsi que de recharger les abonnements sur votre carte.

La passerelle Confluence au-dessus de l'Il

La passerelle Confluence, pour les piétons et les cyclistes, a été installée le 22 juillet 2025. Elle pèse 32 tonnes, fait 62,50 m de long, 6 m de haut et 3,70 m de large. Le matériau choisi, l'aluminium, est léger et nécessite peu d'entretien. Il a fallu une grue de plus de 600 tonnes pour déplacer cet ouvrage, qui permet une liaison facilitée entre le nord-est de Colmar et les communes du Ried de Colmar Agglomération, via la voie verte longeant le canal. Colmar Agglomération a mobilisé un budget de 1,8 M€ pour s'inscrire dans un effort de développement des mobilités douces.

Interconnexions cyclables

Colmar Agglomération continue dans sa lancée et investit pour développer les interconnexions cyclables sur le territoire, comme les projets de liaison entre Muntzenheim et Fortschwihr, Saint-Croix-en-Plaine et Herrlisheim, Ingersheim et Niedermorschwihr, Jebnheim et Grussenheim, Andolsheim et Fortschwihr.

Colmar Agglomération fait de la mobilité durable une priorité en développant activement les aménagements cyclables. Ce réseau, en constante expansion, relie les différentes communes du territoire pour faciliter les déplacements quotidiens comme les loisirs à vélo.

5. Aides à la rénovation énergétique

Pour l'aide à la rénovation énergétique : 1,4 M€ sur la période 2026-2032

Rénovation énergétique

- Subventions prévues : 200 K€ par an

Colmar Agglomération a créé dès 2009 un Espace France Rénov'. Sa mission est d'assurer un service d'information, de conseil gratuit, neutre et objectif, priorisant la maîtrise de l'énergie dans l'habitat privé. Deux conseillers animent cet espace sur le périmètre de Colmar Agglomération, ainsi que sur les communautés de communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé. L'Espace France Rénov' assure depuis 2021 également des permanences délocalisées. Ce programme est soutenu par la Région Grand Est et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Colmar Agglomération a mis en place, en partenariat avec Vialis, un dispositif d'aides à destination des particuliers dans l'habitat privé. Le dispositif créé en 2009 évolue régulièrement. Parmi les nouveautés, les aides sont étendues à certains types d'énergies renouvelables (ex : chauffe-eau solaire combiné, pompe à chaleur) ou encore sur les installations utilisant des matériaux biosourcés, avec un bonus de + de 10% de la collectivité au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.

6. Habitat

Sur la compétence Habitat : 7,2 M€ sur la période 2026-2032

Habitat

- Aide à la rénovation de logements locatifs sociaux
- Aide à l'amélioration des logements
- Aide à la construction neuve
- Copropriété Plein Ciel
- Prévu en 2026 : 1,5 M€

L'objectif de Colmar Agglomération est d'élaborer son 4^{ème} PLH.

Colmar Agglomération a élaboré en 2024, avec de nombreux partenaires, un plan de sauvegarde pour une copropriété en difficulté (Plein Ciel). Ce dispositif vise à redresser la situation financière, à programmer des travaux urgents, et surtout à sécuriser les habitants de cette copropriété colmarienne face à un risque sanitaire identifié. Ce plan coordonné garantira à l'avenir un cadre de vie sain, sécurisé et durable pour l'ensemble des résidents.

7. Aires d'accueil

Sur la compétence Aires d'accueil des Gens du Voyage : 2,3 M€ sur la période 2026-2032

A condition que les conditions soient réunies (participations des autres intercommunalités et garanties sur l'enveloppe foncière)

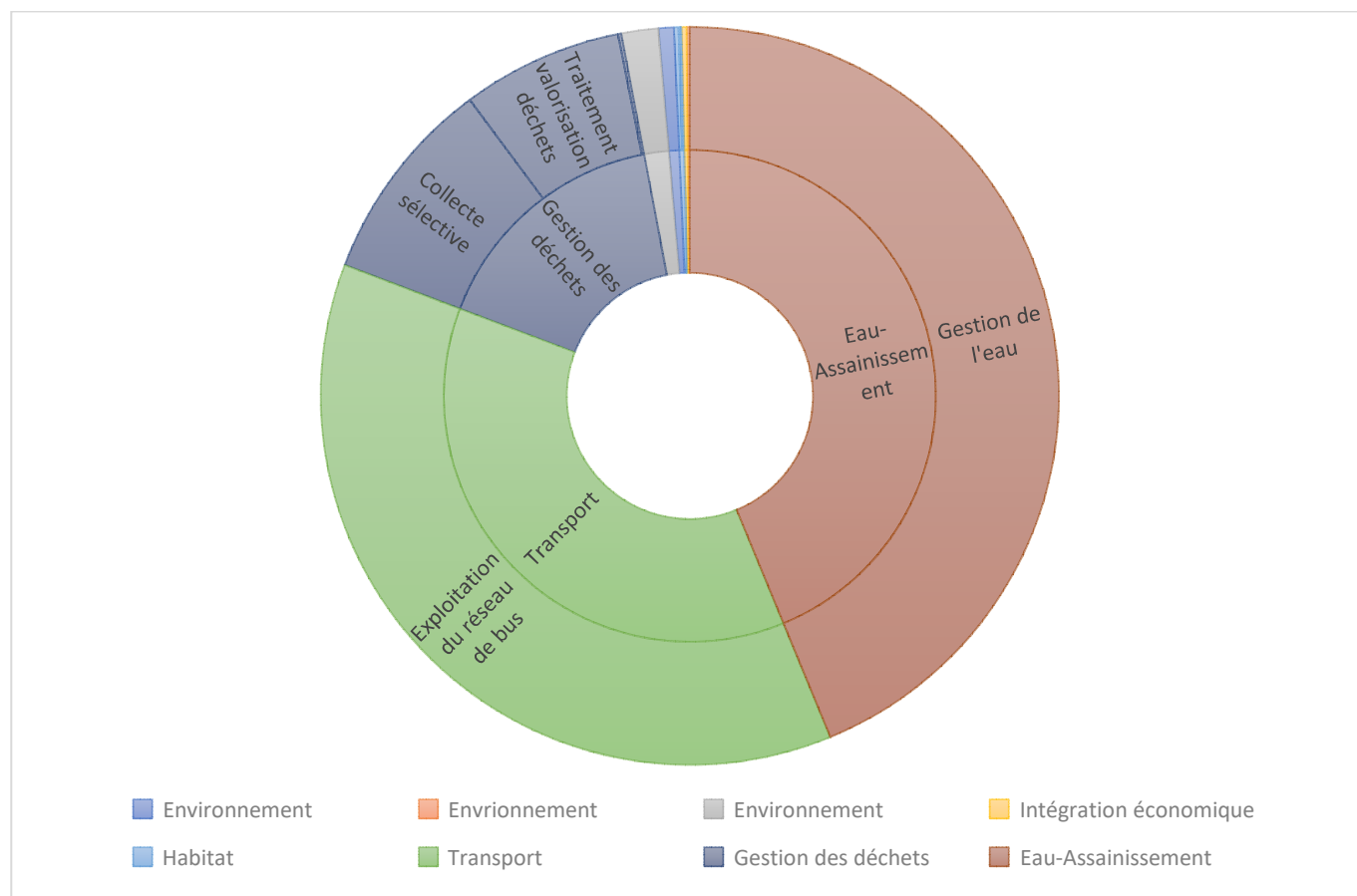
Aire de grand passage

- Création : 900 K€
- Prévus en 2026: 215 K€

A

VI. Un budget 2026 résolument tourné vers le développement durable

I. En fonctionnement : 34 M€ orientés vers le développement durable, soit 32,7% des dépenses réelles de fonctionnement



POLITIQUE	ACTIONS	CHARGES DE FONCTIONNEMENT
Environnement	Plan Climat/France Renov	228 300 €
Environnement	Observatoire de la nature	49 500 €
Environnement	GEMAPI	552 250 €
Intégration économique	Pépinière d'entreprises	76 000 €
Habitat	Actions Habitat	38 500 €
Habitat	Aires d'accueil	71 500 €
Transport	Exploitation du réseau de bus	12 604 811 €
Gestion des déchets	Traitement valorisation déchets	2 404 000 €
Gestion des déchets	Prévention des déchets	47 000 €
Gestion des déchets	Collecte sélective	3 085 000 €
Eau-Assainissement	Gestion de l'eau	14 920 000 €
	TOTAL	34 076 861 €

II. En investissement : 10 M€ de projets inscrits dans une démarche de développement durable

